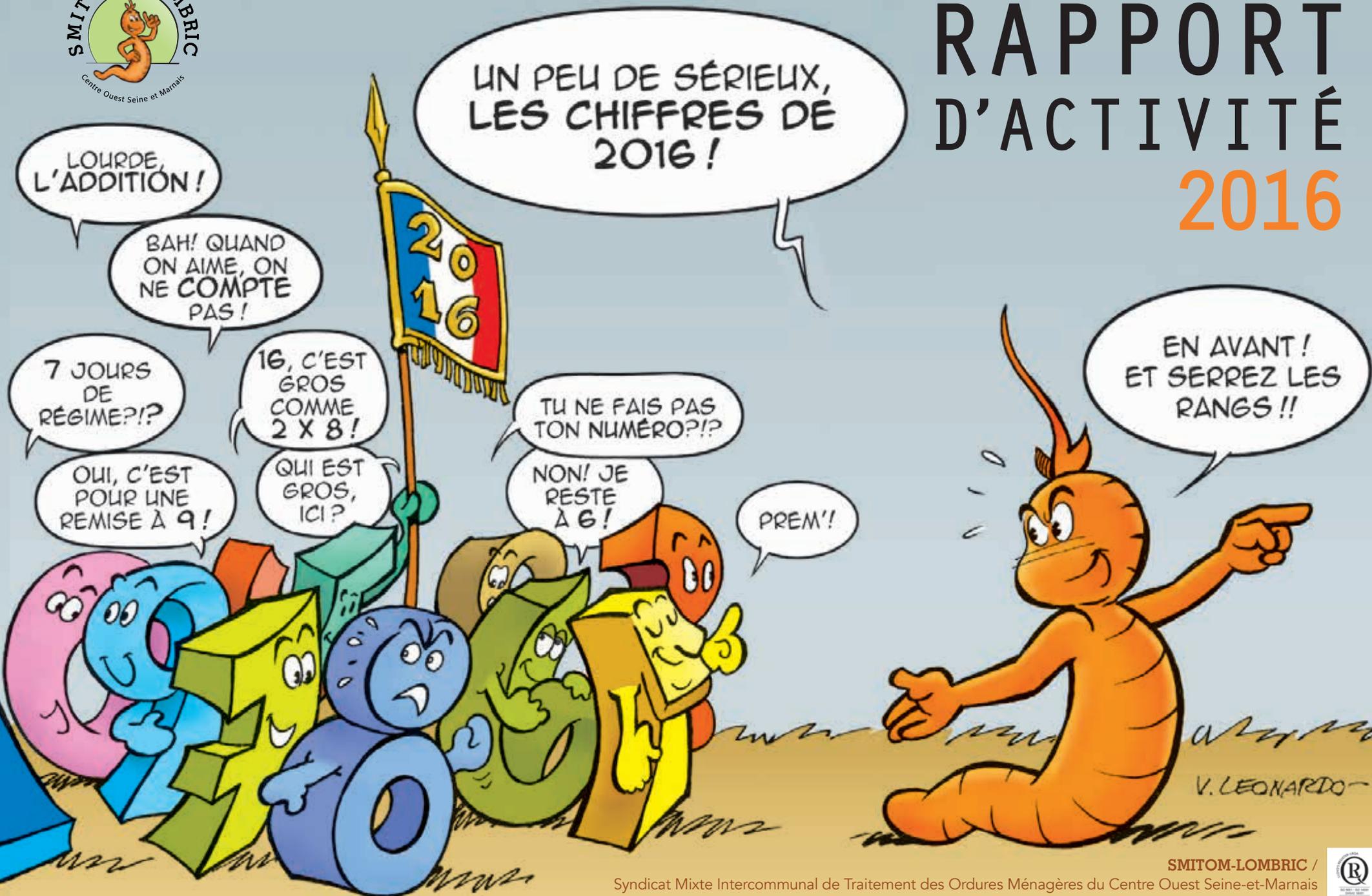


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016





## PRÉAMBULE

---

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

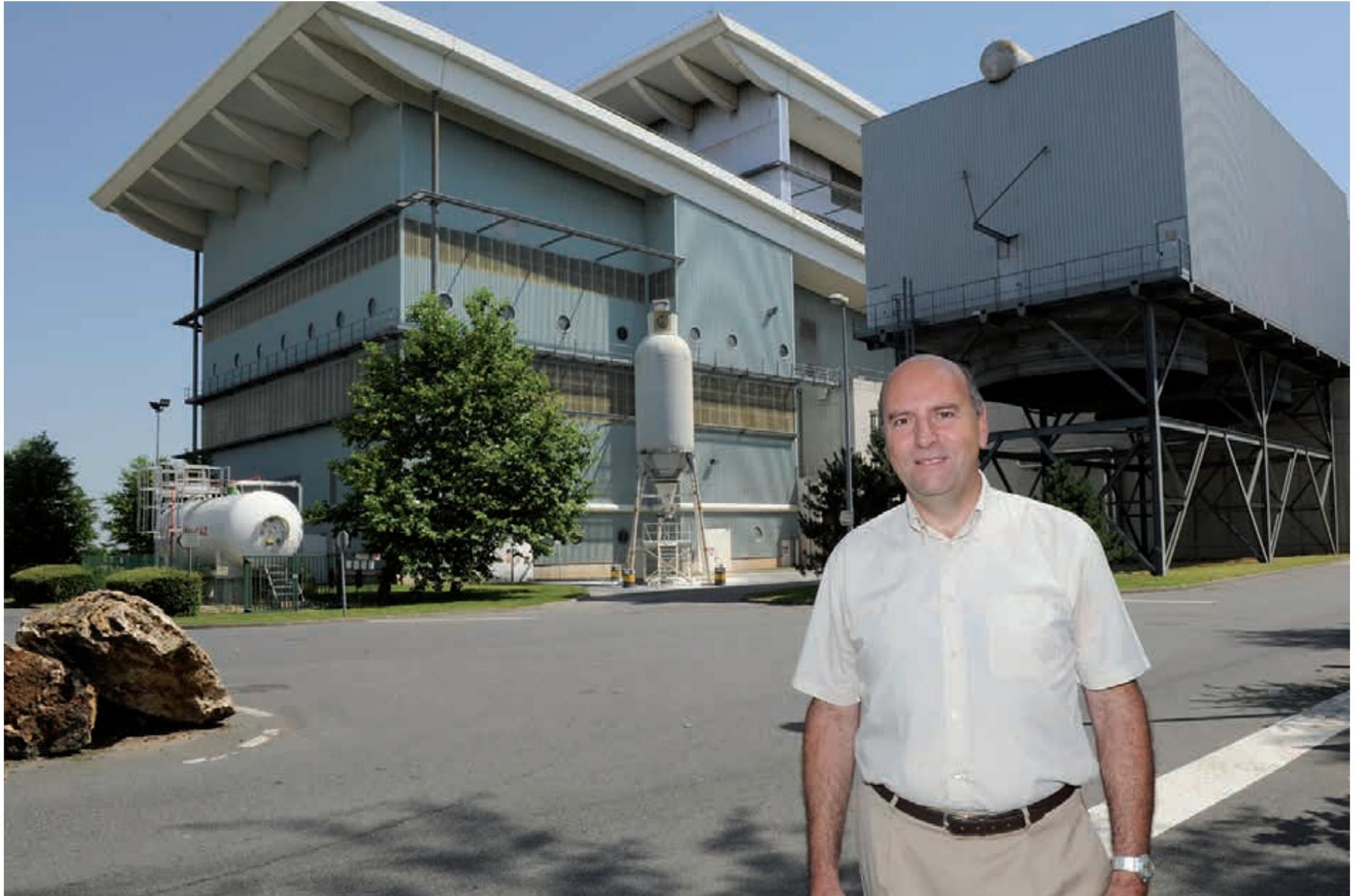
À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC, Rue du Tertre de Chérisy  
77000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du 9 mai 2017.

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- > l'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives;
- > la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines;
- > le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes;
- > la collecte des déchets ménagers de 29 communes;
- > le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en euros hors TVA en référence au budget 2016 voté et exécuté en euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières. ●



→ Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC

## ÉDITO

---

### 1996 -2016 : 20 ans de recyclage, d'innovation et de performance.

#### 2016 marque la vingtième année d'existence du SMITOM-LOMBRIC.

La constance de la politique de prévention et d'anticipation menée par le SMITOM-LOMBRIC depuis son origine en 1996 lui a permis de respecter strictement les planifications financières présentées il y a 20 ans préalablement au lancement des premiers investissements, et ce malgré les évolutions règlementaires récurrentes qui ont pendant cette période largement impacté les coûts aussi bien de la collecte que du traitement des déchets ménagers.

Les élus du SMITOM-LOMBRIC ont fait le choix à la création de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de confier le savoir-faire technique à un prestataire privé dans le cadre d'une régie intéressée tout en conservant la maîtrise d'ouvrage directe des investissements ainsi que le pilotage et le contrôle de l'exploitation. Ce modèle permet à la collectivité de disposer aujourd'hui d'une des usines de valorisation énergétique de déchets ménagers parmi les moins coûteuses en exploitation de France, tout en respectant scrupuleusement la réglementation Européenne et Nationale en matière de protection de l'environnement.

Le 12 mai 2016, une soirée officielle a eu lieu dans l'enceinte du Musée Aéronautique et Spatial Safran, sur la commune de Réau, afin de rendre hommage à l'ensemble des élus et partenaires ayant menés à bien ces réalisations, et projeter, ensemble, sur les perspectives à venir.

Le SMITOM-LOMBRIC a également célébré les 20 ans d'existence du syndicat à l'occasion de sa "Journée Portes Ouvertes" des installations de traitement des déchets ménagers à Vaux-le-Pénil, le samedi 4 juin 2016.

En terme de réduction des déchets, l'objectif du premier Programme Local de Prévention (PLP) du SMITOM-LOMBRIC financé par l'ADEME et la Région Île-de-France de 2010 à 2015, a été atteint avec une réduction de 7% de la quantité de déchets produits par habitant et par an en 5 ans. Soit : 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.

Depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le nouvel objectif est de réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) entre 2010 et 2020 conformément à la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte. En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a donc lancé un nouveau Programme Local de Prévention 2016-2022.

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a lancé des études en vue d'entreprendre des travaux avec un double objectif d'optimisation environnementale et énergétique sur l'UVE de Vaux-le-Pénil. Le premier objectif étant d'améliorer l'impact environnemental en renforçant l'épuration des fumées et en divisant par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx) afin d'être en dessous des seuils des normes

Européennes à venir. Le deuxième objectif visant à optimiser la performance énergétique de l'UVE en passant d'une valorisation énergétique de 12 MW (92 500 MWH/an) à 15 MW (115 000 MWH/an).

Ce rapport d'activité présente les chiffres clés de cette année forte de sens.

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a traité 155 393 tonnes de déchets ménagers provenant des habitants de son territoire. Nous pouvons noter une légère baisse de la production de déchets ménagers au global avec un total de 514 kg par habitant et par an en 2016 contre 527 kg en 2015. Cette baisse est encourageante et s'explique en partie par la baisse des quantités de déchets apportés en déchèterie suite à la mise en place du contrôle d'accès sur celles-ci.

Je compte sur la mobilisation de tous pour amplifier le geste de tri et de réduction des déchets à la source afin d'améliorer nos performances de valorisation et préserver notre environnement. ●

**Franck Vernin**

Président du SMITOM-LOMBRIC

## SOMMAIRE

---

### 8 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

#### 9 LE SYNDICAT

#### 10 LES ADHÉRENTS

#### 11 LA FILIÈRE COLLECTE

#### 12 LA FILIÈRE TRAITEMENT

12 → OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION  
ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001

14 → LE CENTRE DE TRI

16 → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

20 → LES DÉCHÈTERIES

21 → LES QUAIS DE TRANSFERT

22 → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

23 → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

24 → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

### 26 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

#### 27 LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET TERRITORIAL

#### 28 L'AGENDA 21

#### 29 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

### 34 ACTIVITÉ DES SERVICES

#### 35 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 41 SERVICES TECHNIQUES

#### 56 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE

## **ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER**



# PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

---

---

## LE SYNDICAT

---

Le SMITOM-LOMBRIC,  
Syndicat Mixte Intercommunal  
de Traitement des Ordures Ménagères  
est un établissement public  
de coopération intercommunale.  
Il est chargé de réaliser puis d'exploiter  
l'ensemble des équipements  
de la filière de traitement des déchets  
ménagères du Centre Ouest Seine-et-  
Marnais.

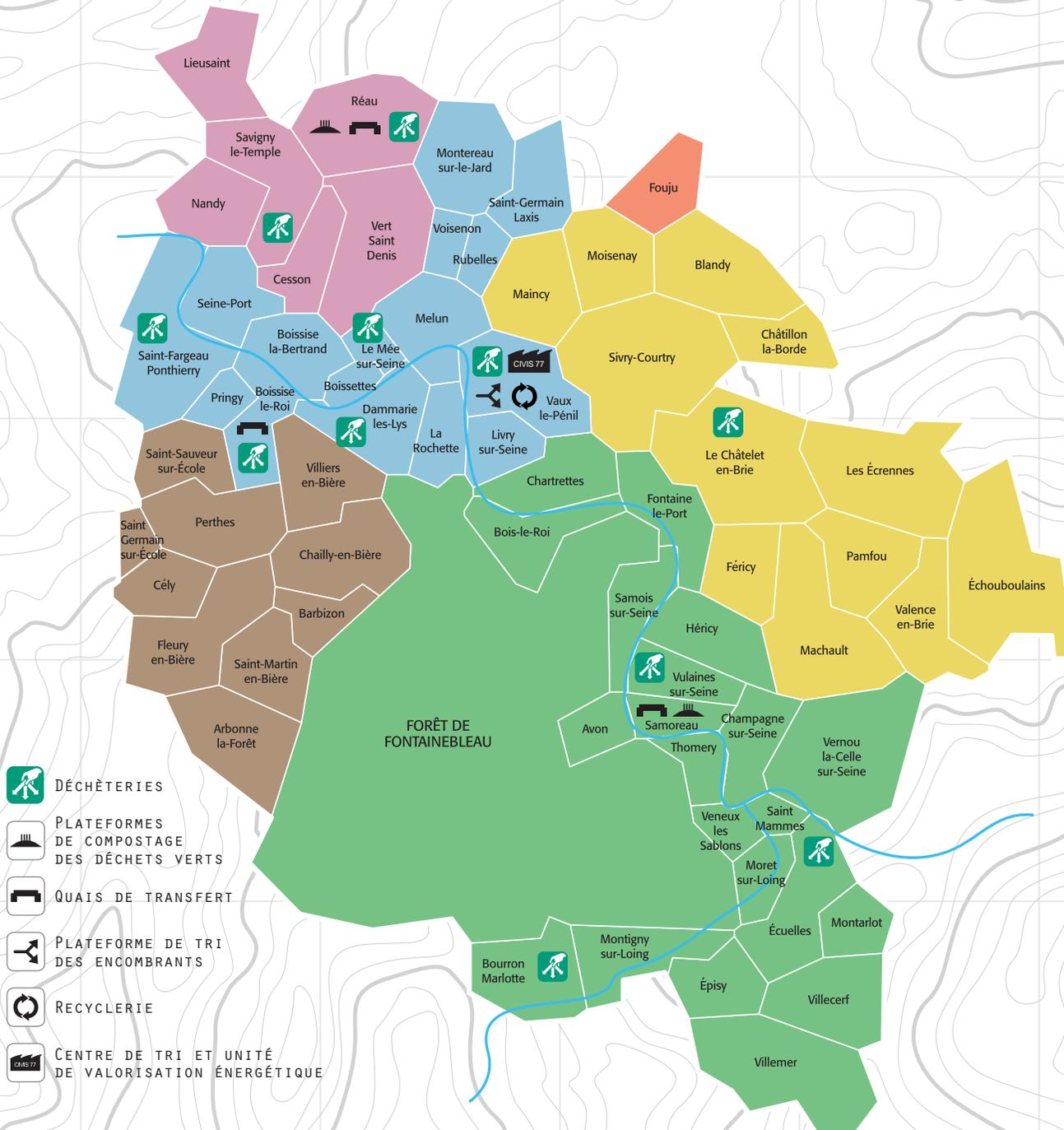
Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 29 communes (140 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992 et aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie "**Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées**". Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière, est venue s'ajouter en 2011 la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le centre CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). **CIVIS 77 signifie "Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine-et-Marne"**.



## LES ADHÉRENTS

**■ Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine**  
 Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Villiers-en-Bière.  
 Le SMITOM-LOMBRIC assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers pour ces communes.

**■ SMICTOM de la Région de Fontainebleau**  
 Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuelles, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.  
 Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune de Fontaine-le-Port a intégré la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.  
 Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

**■ Communauté de Communes du Pays de Bière**  
 La Communauté de Communes du Pays de Bière a été dissoute le 31 décembre 2016. Elle était composée des communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École et Villiers-en-Bière qui ont intégré la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'exception de la commune de Villiers-en-Bière qui a intégré la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

**■ Communauté de Communes Vallées et Châteaux**  
 La Communauté de Communes Vallées et Châteaux a été dissoute le 31 décembre 2016. Elle était composée des communes de Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie qui ont intégré la nouvelle Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que la commune indépendante de Fouju et la commune de Fontaine-le-Port. Le SMITOM-LOMBRIC assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers pour ces communes à l'exception de la commune de Fontaine-le-Port pour laquelle il n'assure que la compétence traitement.

**■ Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS)**  
 Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis.  
 Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

**■ Fouju** commune indépendante : intégrée à la nouvelle Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# LA FILIÈRE COLLECTE

PLUS DE 140 000 HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait "à la carte", c'est-à-dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de celui-ci. Chaque adhérent en conserve la maîtrise, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.

→ ramassage d'un bac de tri par un prestataire du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



Pour toute information, un numéro vert **0 800 814 910** est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi



Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



**La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine**  
regroupant 16 communes

[Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon]



**La Communauté de Communes Vallées et Châteaux**  
regroupant 12 communes

[Blandy-les-Tours, Chatillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie]

**La commune indépendante de Fouju.**

---

## LA FILIÈRE TRAITEMENT

---

### → OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION

---

ISO 14 001

ISO 9 001

OHSAS 18 001



Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification conjointe ISO 14 001 de ses installations avec son exploitant.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité, pour les activités du SMITOM-LOMBRIC. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de management intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

Depuis 2007, l'exploitant Veolia Propreté a étendu sa démarche QSE et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un système de management intégré (SMI).

Le SMITOM-LOMBRIC a obtenu les certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001, de sa démarche SMI auprès d'un organisme indépendant. Ce choix, facultatif, atteste que la gestion QSE mise en place répond aux exigences des référentiels internationaux précédemment cités.



En outre, l'exploitant (Généris) a obtenu la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) le 23/11/2015 pour les sites suivants :

- > unité de Valorisation Énergétique (UVE) et Centre de tri (VPL);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Réau);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Samoreau).

La direction du SMITOM-LOMBRIC veut s'engager également dans cette démarche volontariste, afin de déterminer le périmètre de chaque Système de Management énergétique (SMé), selon le référentiel ISO 50 001 et d'avoir une vision globale sur l'exploitation, l'entretien, la maintenance des installations et les actions nécessitant des investissements plus significatifs.

### QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ ?

Un Système de management intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers de plusieurs thématiques. Ici, le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité et Environnement (QSE) dans la gestion globale du syndicat.

Actuellement les activités qui entrent dans le cadre du SMI au SMITOM-LOMBRIC sont :

- > traiter les déchets des adhérents ;
- > accueillir les usagers des déchèteries ;
- > communiquer sur le tri et la prévention ;
- > fournir des services à un coût maîtrisé et respectueux de l'environnement.

La compétence collecte est pour le moment exclue du périmètre du SMI. Cette approche est en adéquation avec le principe d'amélioration continue sur lequel repose l'organisation d'un système de management. Cette démarche, volontaire, vient compléter les volets réglementaires auxquels le syndicat est soumis.

La mise en place d'un SMI mobilise l'ensemble des agents du syndicat et s'inscrit dans la durée.

### POLITIQUE QSE

La politique QSE est la base d'un Système de management intégré. Elle démontre que la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management.

La politique QSE du SMITOM-LOMBRIC a été renouvelée et présentée lors du Comité syndical en janvier 2015. Elle est révisée en cas d'évolution notable, et au minimum tous les trois ans.

### CERTIFICATION DU SMITOM-LOMBRIC

Cette étape atteste que le SMI QSE créé respecte les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001, et OHSAS 18 001. Aussi, la certification est attribuée par un organisme extérieur et indépendant à la structure, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires).

Le SMITOM-LOMBRIC a été audité par un organisme extérieur et indépendant à la structure, et a obtenu la certification pour ces trois référentiels. La certification fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, le LRQA.



→ référentiels regroupant les différentes exigences des normes

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

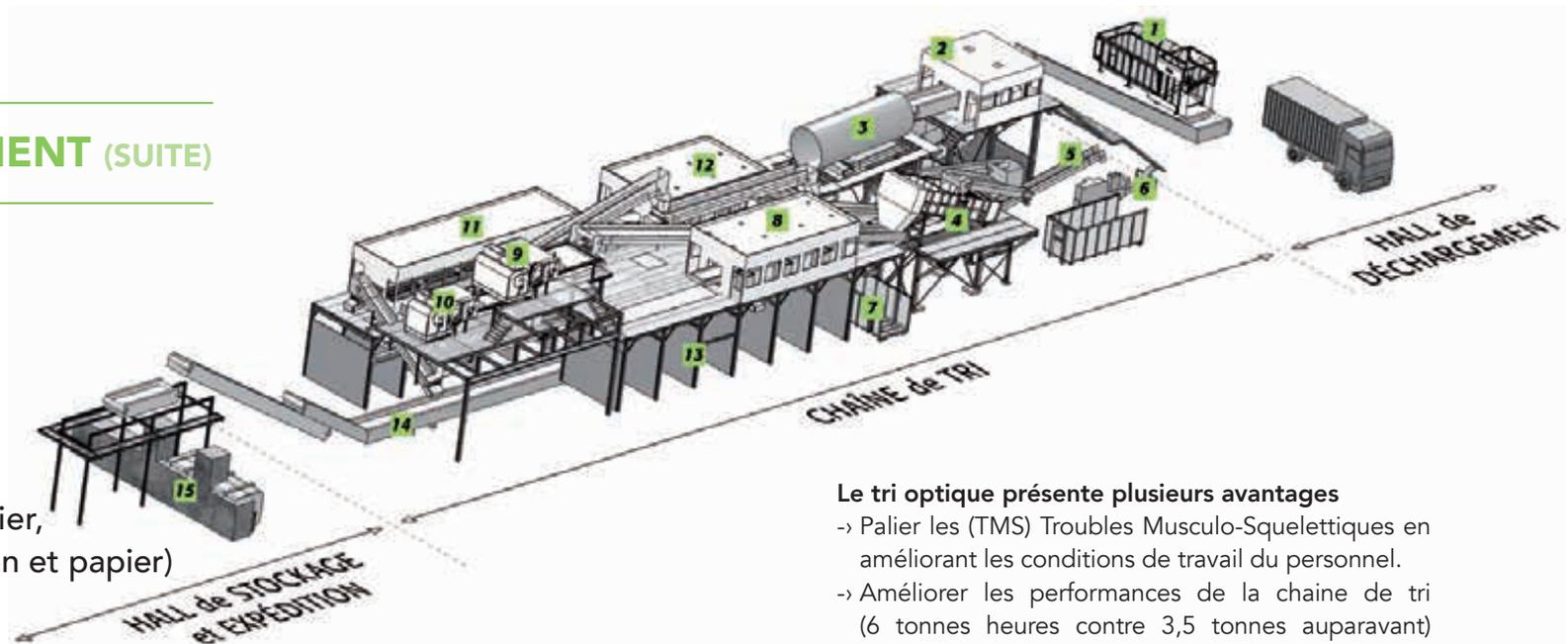
### → LE CENTRE DE TRI

11080 TONNES DE DÉCHETS  
VALORISÉS PAR AN

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2.

En outre, la nouvelle chaîne de tri est équipée d'un ouvre sac qui a permis aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.



Le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif) est un système équipé de 2 machines de tri optique **9** et **10**, brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **11** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **13** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **15**, afin de faciliter leur transport. Les refus de tri **7**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

#### Le tri optique présente plusieurs avantages

- > Palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- > Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- > Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12000 tonnes/an à 20000 tonnes/an.
- > Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300000 € HT/an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

Le centre de tri a accueilli en 2016 13496 tonnes d'emballages ménagers et de journaux-magazines dont 11080 tonnes issues des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire des habitants du SMITOM.

Le poste de gestion du centre de tri représente une dépense de 2 332 371 € en 2016 pour les apports du SMITOM-LOMBRIC hors recettes de vente des matériaux et des éco-organismes.

## → EN BREF

---

### CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :

- 20 000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS (13 496 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2016, DONT 2 415 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC,
- 1 258 TONNES DE JOURNAUX MAGAZINES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE TRANSITENT ÉGALEMENT PAR LE CENTRE DE TRI AFIN D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA FILIÈRE DE RECYCLAGE).

---

### VALORISATION 2016 :

9 151 TONNES DE DÉCHETS VALORISÉS

---

### DÉBITHoraire :

6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS/HEURE

---

### PROCESS :

1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

---

### BREVET :

TSA 2 VEOLIA PROPRETÉ

---

### TYPE DE DÉCHETS :

EMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX-MAGAZINES

---

### EFFECTIF :

26 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

---

### NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :

67 + APPORTS EXTÉRIEURS

---

### NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :

300 000 + APPORTS EXTÉRIEURS

---

### PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :

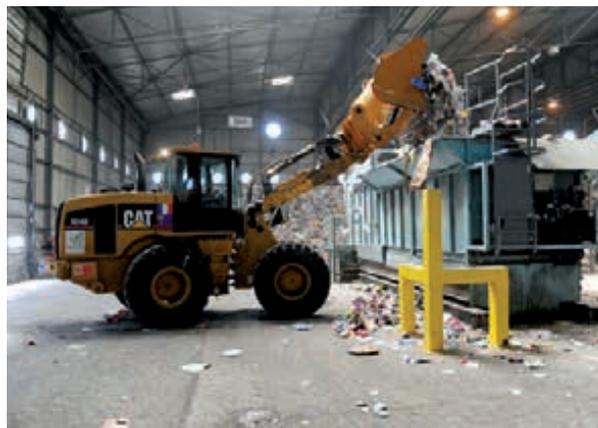
SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

---

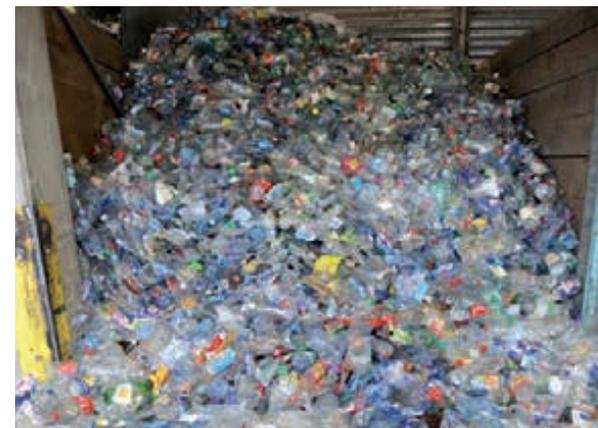
### EXPLOITANT :

GENERIS DU GROUPE VEOLIA PROPRETÉ

---



→ chargeur à godet



→ alvéole de stockage



→ les machines de tri optique



→ le hall de stockage et d'expédition

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

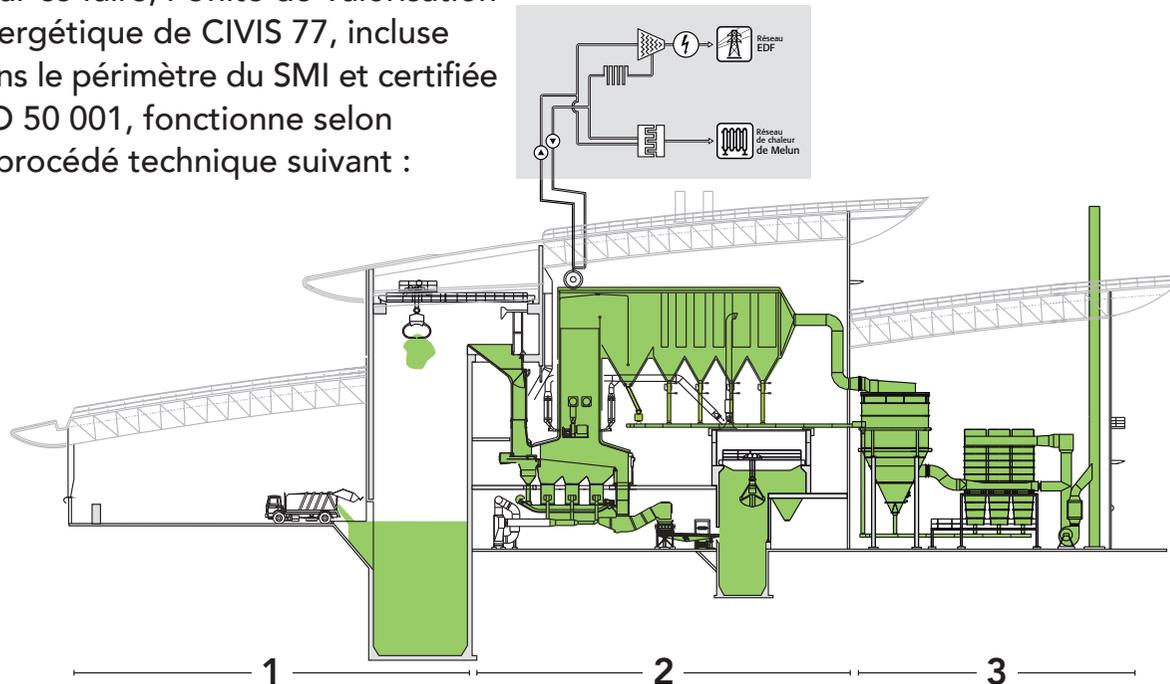
#### L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

58 400 MWh D'ÉLECTRICITÉ  
PRODUITE EN 2016

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique de CIVIS 77, incluse dans le périmètre du SMI et certifiée ISO 50 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :

#### 1 / RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation et sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m<sup>3</sup>. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.



#### 2 / INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur. Capacité de production électrique annuelle : 80 000 MWh électriques dont 15 000 auto-consommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalant à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers). Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 60 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 400 000 €

pour le seul SMITOM-LOMBRIC.

L'UVE a accueilli en 2016 123638 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 96766 tonnes issues des collectes en porte à porte des habitants du SMITOM.

Le poste de gestion de l'UVE représente une dépense de 3267245€ en 2016 (recettes de vente d'énergie déduites).

### 3 / LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furanes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2,5% de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIO (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants et sont inertes puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

#### → ÉCHANGEUR THERMIQUE

PUISSANCE : 5 MW

CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE : 18000 MWh  
(ÉQUIVALANT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE  
ET EN EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3000 HABITANTS)

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP  
AVEC LA CERTIFICATION ISO 14 001  
(MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT)  
ET ISO 50 001 (LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) :

- 860000 € HT EN 2011 ET 2012
- 974000 € HT EN 2015
- 977000 € HT EN 2016

ÉCONOMIES PERMETTANT DE NE PAS IMPACTER  
LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DES ADMINISTRÉS DU SMITOM-LOMBRIC.

### LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Depuis l'origine le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisé permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines – furanes.

#### → BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2016

CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE :  
80000 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE : 58 418 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE : 49 929 MWh

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE : 12 667 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE : 8 489 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE : 1 270 MWh

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : 66.90 %

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système Coper-Diox Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 5 à 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinantes le site de CIVIS 77 et des associations locales de défense de l'environnement.

→ l'Unité de Valorisation Énergétique du SMITOM-LOMBRIC



## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

#### Coper-Diox : suivi des rejets en dioxines et furanes à la cheminée aux cheminée de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2009.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2016 sont de :

- > Ligne 1 :  
1,68 mg TEQ contre 33,62 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 :  
2,05 mg TEQ contre 28,23 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- > Ligne 1 : 89,3 mg TEQ contre 434 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 : 98,0 mg TEQ contre 419 mg TEQ autorisés.

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/5 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

**TEQ** : Toxic Equivalent Quantity : facteur d'équivalence toxique

**ng TEQ/Nm<sup>3</sup>** : nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube

<sup>1</sup> **INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

### Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires, et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS<sup>1</sup> a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.



→ la fin du process de l'UVE où les fumées sont analysées grâce au système COPER-DIOX

→ le grappin dans la fosse à déchets en charge d'alimenter les fours



Les analyses effectuées pour l'exercice 2016 sur chacune des huit jauges OWEN, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes inférieures aux valeurs indiquées par l'INERIS pour une zone rurale (5 à 20 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j).

Tous les dépôts constatés aux points de prélèvements (sous le vent de l'UVE ou pas) présentent des valeurs du même ordre de grandeur (0,34 à 2,39 pg I-TEQ / m<sup>2</sup>/j), un facteur 7 n'est pas déterminant à de si petites valeurs. Ces éléments semblent indiquer que l'UVE n'est pas la source émettrice prépondérante.

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Pour le premier semestre, entre octobre 2015 et avril 2016, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,1% et 7,1% pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Pour le deuxième semestre, entre avril et septembre 2016, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,2% et 6,3% des dépôts constatés dans les collecteurs, eux-mêmes très inférieurs aux valeurs de référence.

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques "émission – transport" et leur comparaison aux signatures "environnement" indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM.

L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

### Plan de Prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance<sup>1</sup> sont utilisées :

- > la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- > la biosurveillance active : analyse sur les ray-grass (graminées).

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2015, et ses résultats ont été présentés à la CSS du 12 mai 2016. La suivante aura lieu en 2017.

<sup>1</sup> La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

### Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2016 et ses résultats ont été présentés à la CSS du 12 mai 2016.

### Commission de Suivi de Site 2016

Anciennement CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), la Commission de Suivi de Site (CSS) du CIVIS 77 s'est tenue le 12 mai 2016 dans les locaux de la Préfecture de Melun.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations du CIVIS 77 (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri sommaire, et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) pour l'année 2015 ont été présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### → LES DÉCHÈTERIES

29 395 TONNES DE DÉCHETS  
APPORTÉS EN 2016

Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leur propre déchèterie au sein de laquelle tous les déchets ménagers (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés.

Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'accepter sur ses déchèteries tous les déchets ménagers quelque soit leur nature afin de simplifier le problème de leur élimination auprès des usagers du service public. Le réseau des 11 déchèteries est organisé de telle façon que chaque habitant est à moins de 10 km et de 15 minutes en voiture de sa déchèterie d'accueil.



Un service téléphonique est à la disposition du public, en semaine, de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30 :  
numéro vert du SMITOM-LOMBRIC  
**0 800 814 910**

● Déchèterie de **St-Fargeau-Ponthierry**  
communes rattachées :  
Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port

● Déchèterie de **Dammarie-lès-Lys**  
communes rattachées :  
Dammarie-lès-Lys et La Rochette

● Déchèterie du **Mée-sur-Seine**  
communes rattachées :  
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,  
Le Mée-sur-Seine et Melun

● Déchèterie de **Bourron-Marlotte**  
communes rattachées :  
Bourron-Marlotte, Fontainebleau  
et Montigny-sur-Loing

● Déchèterie de **Vulaines-sur-Seine**  
communes rattachées :  
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,  
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine

● Déchèterie d'**Écuelles**  
communes rattachées :  
Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing,  
Saint-Mammès, Thomery, Veneux-les-Sablons,  
Villecerf et Villemer

● Déchèterie de **Vaux-le-Pénil**  
communes rattachées :  
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,  
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-  
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon

● Déchèterie d'**Orgenoy**  
communes rattachées :  
Arbonne la Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,  
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,  
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint Martin-en-  
Bière, Saint Germain-sur-École, Saint Sauveur-  
sur-École et Villiers-en-Bière

● Déchèterie de **Réau**  
communes rattachées :  
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau

● Déchèterie de **Savigny-le-Temple**  
communes rattachées :  
Nandy et Savigny-le-Temple

● Déchèterie du **Châtelet-en-Brie**  
communes rattachées :  
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,  
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,  
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port,  
Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,  
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry  
et Valence-en-Brie



Les déchèteries ont recueilli en 2016 29 395 tonnes de déchets qui ont été orientés suivant les cas, vers les filières de valorisation (Recyclage; filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs); valorisation énergétique), ou vers les filières d'élimination agréées en fonction du type de déchet concerné (inertes; ISDND; déchets toxiques...).

Le poste de gestion des déchèteries représente une dépense de 2 911 959 € en 2016; il est le premier poste de dépenses du SMITOM-LOMBRIC, loin devant l'incinération.

## → LES QUAIS DE TRANSFERT

56 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

→ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA



→ le quai haut : lieu de déchargement des camions de collecte



Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

### Ils ont donc un impact environnemental et économique

- > Environnemental parce que pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- > Économique, parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours "haut le pied" pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ces équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau qui a été mis en service début juillet 2013.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du quai de transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds

Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles, peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalentes que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau ce sont plus de 31 aller-retour hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités soit plus de 56 000 km évités par an.

Les quais de transfert ont recueilli en 2016 60 961 tonnes de déchets qui ont été orientés suivant les cas, vers le centre de tri des emballages, vers l'UVE ou le repreneur de verre).

Le poste de gestion des quais de transfert représente une dépense de 738 030 € en 2016 ; le poste transport représente quant à lui 559 243.72 €.

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

### → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition, puis la stabilisation, des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux qui sont issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

#### 1 / LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

#### 2 / LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux) et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

#### 3 / LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

#### 4 / LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

6 MOIS DE MATURATION  
POUR NOTRE COMPOST

→ le criblage du compost



Les plateformes de compostage ont recueilli en 2016 31 063 tonnes de déchets verts dont 24 373 tonnes issues des collectes en porte à porte et produit 17 289 tonnes de compost.

Le poste de gestion des plateformes de compostage représente une dépense de 1 147 649 € en 2016.

## → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

→ les andains sur la plateforme de compostage de Réau



4 328 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

→ EN CHIFFRES

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :  
108 TONNES EN 2016  
SOIT 2.5% DES TONNAGES ENTRANTS

UVE POUR L'INCINÉRABLE :  
3 583 TONNES EN 2016  
SOIT 83.3% DES TONNAGES ENTRANTS

CSDU (CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES, ANCIENS CET II) POUR LES ULTIMES NON VALORISABLES 612 TONNES EN 2016  
SOIT 14.2% DES TONNAGES ENTRANTS.

LE POSTE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 177 911 € EN 2016.



### LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU > LE COMPOSTAGE SANS ODEUR

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service : elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.

→ le grappin en action sur la plateforme de tri des encombrants



Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, appareils sanitaires, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

## LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ la Recyclerie du Lombric à Vaux-le-Pénil

### → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

1<sup>RE</sup> RECYCLERIE OUVERTE  
EN SEINE-ET-MARNE

PRÈS DE 5 626 CLIENTS EN 2016

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC a d'abord été remis à l'AIP Réfon (association d'insertion) pour son exploitation. Puis, des difficultés de gestion interne propres à l'association ont amené le SMITOM-LOMBRIC à lancer, à l'automne 2013, une procédure de consultation pour la reprise des activités de la recyclerie. À l'issue de cette procédure, l'exploitation a été confiée début mars 2014 à la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents. Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garantie dès la 3<sup>e</sup> année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobilier et objets d'occasion.

#### Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- > apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état;
- > collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);
- > apports provenant de débarras réalisés par la Rose des Vents.

La Recyclerie du Lombric remet en état, puis revend à bas prix, du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants.

Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables et à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.



#### Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier "objets électriques et électroniques" en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage, et d'un magasin de vente.

#### LES OBJETS RÉCUPÉRÉS

- > les vêtements non tâchés, non troués;
- > des meubles;
- > des petits et gros électroménagers **en état de marche**;
- > des produits électroniques;
- > des jeux, des jouets;
- > des bibelots, de la vaisselle;
- > des cycles;
- > des livres, des tableaux;
- > etc.

#### Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie "Envie d'R" a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Réfon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.

→ BILAN 2016  
DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC  
GÉRÉE PAR LA ROSE DES VENTS

PERSONNEL :

- 12 PERSONNES EN INSERTION (VENTES, MANUTENTION), SOIT 8.22 ETP
- 4 POSTES POUR L'ATELIER TEXTILE, SOIT 2 ETP
- 1 CHEF D'ÉQUIPE ISSU DE L'INSERTION
- 1 ENCADRANT TECHNIQUE
- 1 CHEF DE SERVICE

CHIFFRE D'AFFAIRES :

- 2014 : 37 532.46 €
- 2015 : 46 986.12 €
- 2016 : 43 967 €

NOMBRE DE DONNATEURS ET DE CLIENTS :

- DONS : 1 836
- COLLECTE À DOMICILE : 79
- VENTES : 5 585
- LIVRAISONS : 41

BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES :

ENTRÉES	DONS DIRECTS	COLLECTE CHEZ LES PARTICULIERS	ENCOMBRANTS CYCLEVA	CAISSONS DÉCHÈTERIES
2014	28.37 TONNES + 4.516	16.18 TONNES + 12.32	0.6 TONNES + 0.446	1.66 TONNES + 0.50
2015	29.18 TONNES	22.35 TONNES	0.03 TONNES	3.5 TONNES
2016	27.62 TONNES	9.8 TONNES	0 TONNES	0.3 TONNES

SORTIES	VENTES MAGASIN	LIVRAISONS À DOMICILE
2014	12.75 TONNES + 2.709	2.77 TONNES
2015	20.22 TONNES	6.35 TONNES
2016	22.86 TONNES	4.08 TONNES



→ un panneau sur la façade indique la production d'énergie des panneaux photovoltaïques



**BILAN PHOTOVOLTAÏQUE**

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constitué d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie soit environ 85 ml orientés sud-est et sud-ouest. Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque afin de clarifier les idées des adhérents par rapport aux affirmations aussi bien multiples que non vérifiées qui entouraient ce type de projet en 2010. L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la troisième année de production (d'avril 2014 à avril 2015), ce sont 7 419 KWh qui ont été produits pour 2 798 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu des pannes sur les onduleurs ce qui se traduira par une perte sur les recettes perçues en 2016.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises et que pour s'aventurer à en réaliser un, il convient tout d'abord d'investir dans une étude de faisabilité sérieuse qui intègre de multiples paramètres ; ainsi, contrairement aux affirmations que l'on pouvait entendre à l'époque, la faisabilité raisonnable d'un tel projet est loin d'être acquise.



→ la boutique de la recyclerie



---

# ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

---

## L'engagement du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable : l'Agenda 21 et le Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

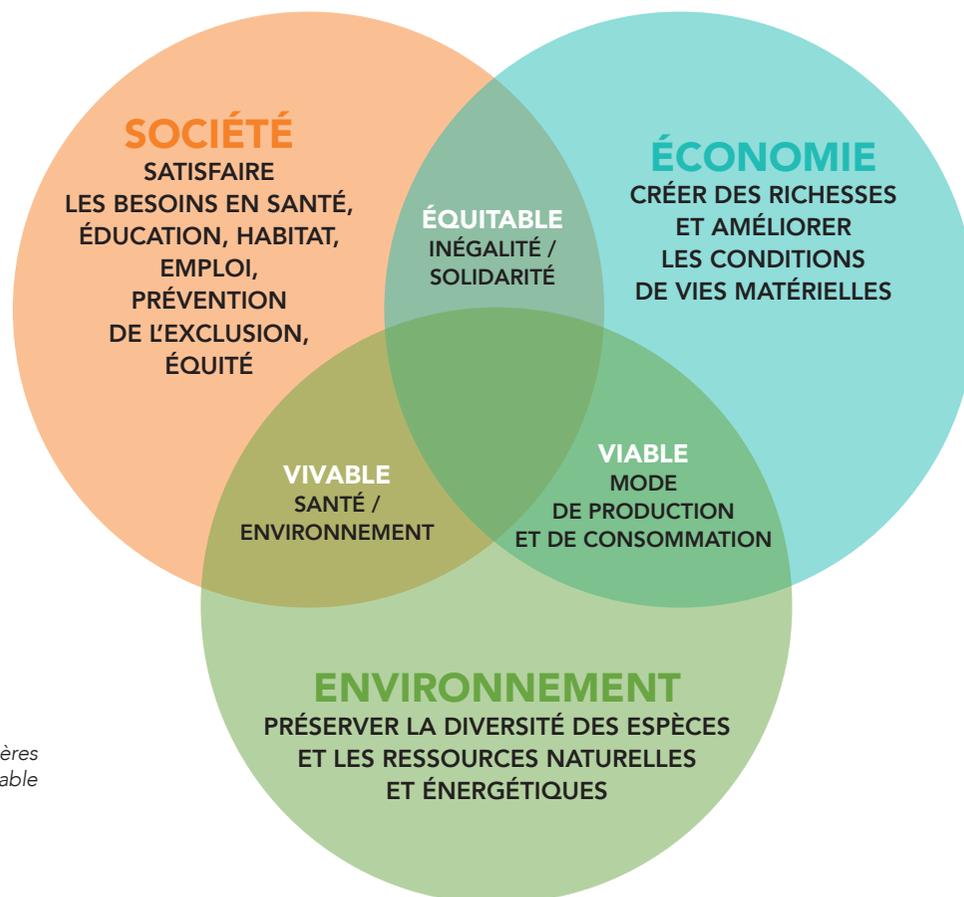
<sup>1</sup>L'Agenda 21 institutionnel est un agenda qui porte sur les compétences, les activités et le service public rendu par la collectivité.

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel<sup>1</sup> en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) en 2011.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la "colonne vertébrale" du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les trois principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé, fin 2010 avec l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France, un accord cadre qui définit les objectifs de partenariat et décrit le PLP. L'objectif principal du PLP était de réduire la production d'ordures ménagères et de la collecte sélective de -7% en 5 ans. De nombreuses actions ont été initiées et menées lors des 5 dernières années et ont permis d'atteindre cet objectif. Le SMITOM-LOMBRIC poursuit sa démarche en faveur de la réduction des déchets et se lance dans un nouveau Programme Local de Prévention 2016-2022, programme devenu obligatoire depuis juillet 2015. Le nouvel objectif est de réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) conformément à la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative.



→ interaction des trois sphères du développement durable

# L'AGENDA 21

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre à partir de 2012.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site Internet du Lombric → [www.lombric.com](http://www.lombric.com).

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissaient selon six axes stratégiques :

- > **axe 1** : réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 2** : faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire ;
- > **axe 3** : développer une stratégie durable ;
- > **axe 4** : promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 5** : promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire ;
- > **axe 6** : promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri.



→ l'une des actions mise en place pas les collectivités adhérentes présentes dans le cahier éco-exemplaire

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en particulier sur l'axe 3 avec l'optimisation énergétique de l'UVE et l'axe 6 pour la mise en place du nouveau PLP.

# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

OBJECTIF ATTEINT : -7% D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2008, le SMITOM-LOMBRIC a commencé les actions en faveur de la réduction des déchets notamment par le biais de la distribution de composteurs. Les composteurs sont ainsi vendus à moitié prix grâce à une subvention de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

L'objectif du premier Programme Local de Prévention (PLP) du SMITOM-LOMBRIC également financé par l'ADEME et la Région Ile-de-France de 2010 à 2015, a été atteint : réduction de 7% de la quantité de déchets produits par habitant et par an en 5 ans. Soit : 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.

Le SMITOM-LOMBRIC a mis en œuvre son PLP sur son territoire à compétence collecte (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et l'ex Communauté de Communes Vallées et Châteaux). Il s'est également engagé avec ses adhérents dans cette démarche. Ainsi, l'ex CC Seine École (dont les communes sont aujourd'hui rattachées à la CAMVS), l'ex CC Pays de Bière (dont les communes sont aujourd'hui rattachées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau) et l'ex SICTOM de Sénart (dont les communes sont aujourd'hui rattachées à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud) ont également mis en œuvre les actions du PLP du SMITOM-LOMBRIC. Seul le SICTOM de la Région de Fontainebleau s'est engagé dans son propre PLP.



## LE NOUVEAU PLP 2016-2022

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée et ce, malgré la fin de certaines subventions (notamment celles de l'ADEME). Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le nouvel objectif est de réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) conformément à la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

Le SMITOM-LOMBRIC est d'ores et déjà en train de travailler à son élaboration par le biais de groupes de travail qui ont pour mission de définir ces principales orientations :

- > les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire);
- > le comportement lors de l'acte d'achat;
- > les partenaires du territoire;
- > les déchets des déchèteries;
- > le tri.

Les différentes étapes du nouveau PLP :

- > 2015 : mise en œuvre des actions sur le territoire et clôture du PLP;
- > 2016 : réflexions du groupe de travail PLP et caractérisation des ordures ménagères qui ont permis de choisir et confirmer les grandes thématiques du PLP 2016-2022.

## → LA COMMUNICATION SUR LE PLP

### LE PLP, UN SUJET TRÈS SOUVENT ABORDÉ DANS LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le tri des textiles, la gestion des déchets dangereux... les thématiques liées à la réduction des déchets ou à leur toxicité sont des sujets régulièrement abordés dans le Journal du Lombric. En effet, en moyenne, la moitié du Journal du Lombric est consacré à la réduction des déchets. Mais aussi dans la bande dessinée, puisque 16 planches de BD ont été réalisées sur ces thématiques depuis 2011.

### UN AXE FORT :

#### LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Tous les deux ans depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC met en place une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles. À travers les trois dernières campagnes de caractérisations (2012, 2014 et 2016), le SMITOM-LOMBRIC a constaté que la part du gaspillage alimentaire est importante. En 2016, sur le territoire, cela représente 32 kg/hab/an. Ce chiffre, en légère inflexion depuis 2012, est au-dessus de la moyenne nationale (20 kg/hab/an).

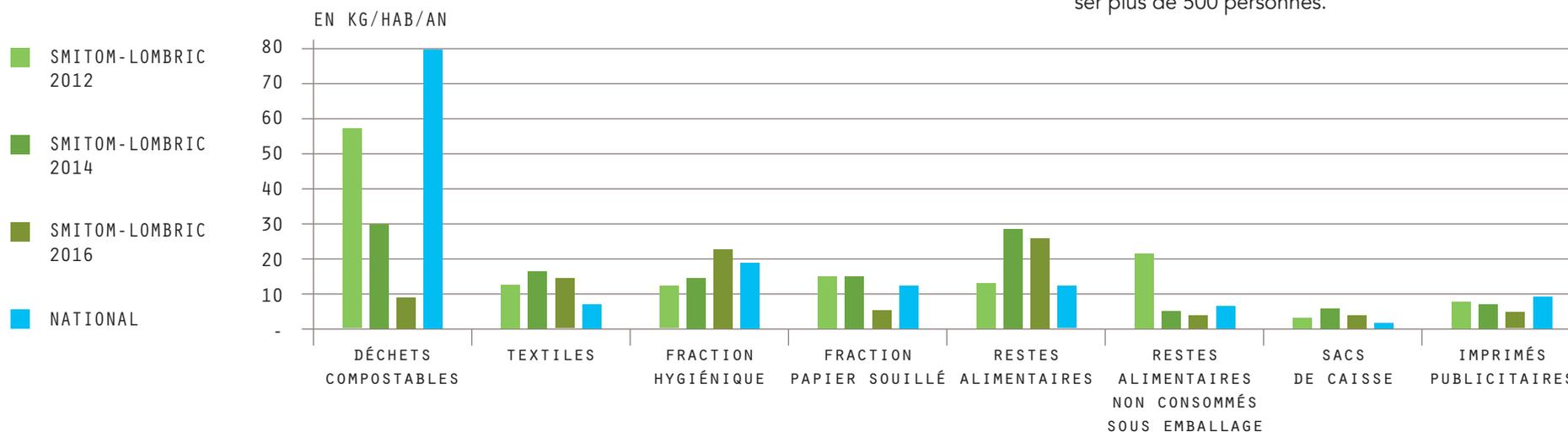
### → UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DES ÉCO-AMBASSADEURS LORS DES MANIFESTATIONS

DEPUIS 2011, 190 ANIMATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LES THÉMATIQUES DE LA RÉDUCTION ET DU TRI DES DÉCHETS PAR LES ÉCO-AMBASSADEURS DU SMITOM-LOMBRIC. AU TOTAL, PRÈS DE 30 500 PERSONNES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES PAR DES AGENTS DU SMITOM-LOMBRIC.

Ces données confirment que le gaspillage alimentaire, et plus globalement celui des biodéchets, est une thématique phare du nouveau PLP.

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des animations dans les grandes surfaces (Auchan Cesson, Carrefour Villers-en-Bière, Leclerc Dammarie-lès-Lys et Leclerc du Châtelet-en-Brie). Au total, 21 animations ont été réalisées ce qui a permis de sensibiliser plus de 500 personnes.

→ potentiel de prévention en kg/hab/an des 3 caractérisations (2012, 2014, 2016) en rapport avec la moyenne nationale



## → LES COMPOSTAGES

### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

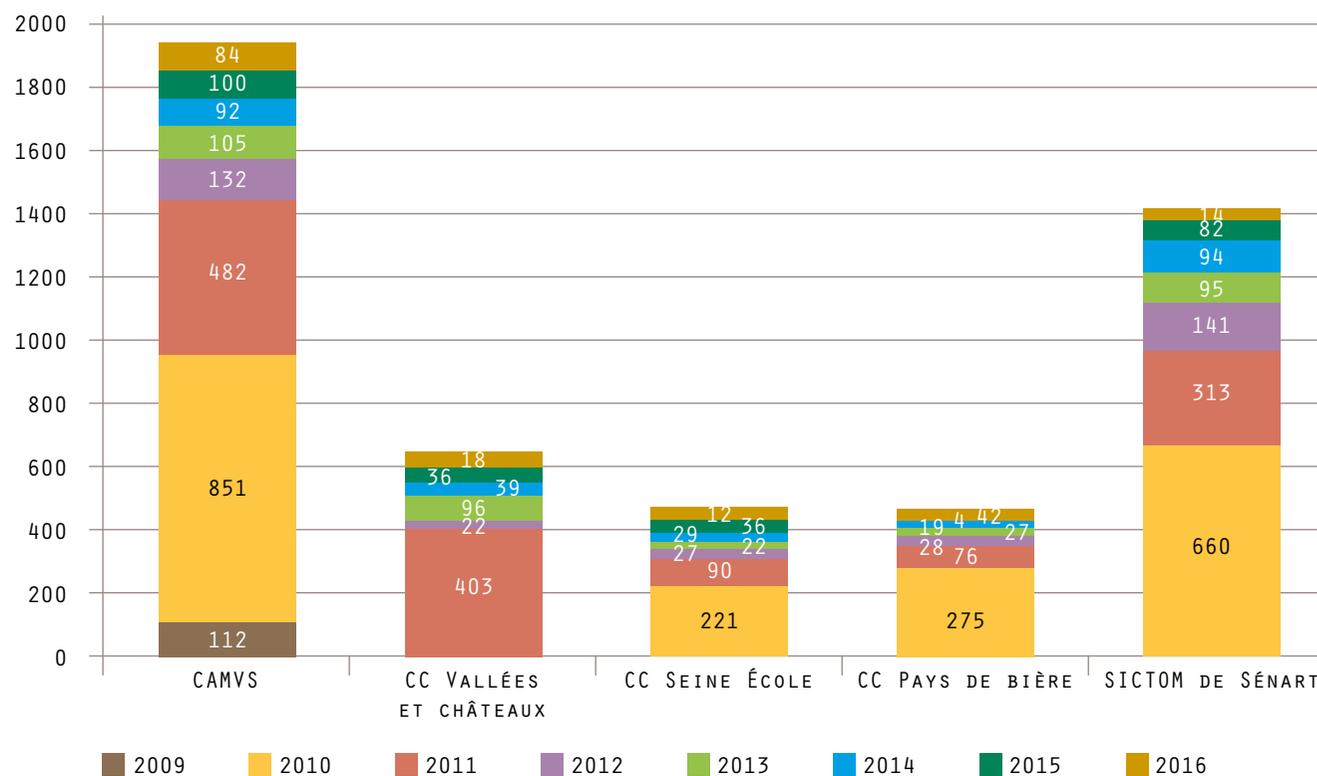
Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2008 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 4 845 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 170 en 2016.

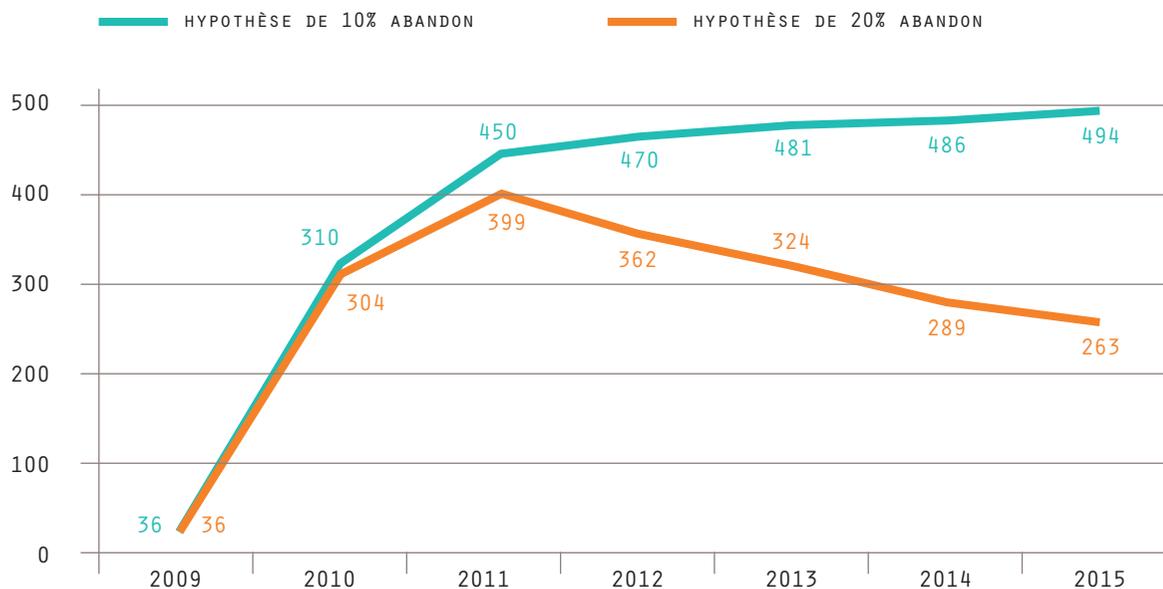
→ composteur installé chez un particulier



→ nombre de composteurs vendus par adhérent



Des suivis des composteurs distribués sont réalisés un an après la date de livraison. Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine plus de 64% des composteurs distribués ont fait l'objet d'un suivi à domicile par un agent du SMITOM-LOMBRIC. Ces suivis permettent d'avoir des informations sur les tonnages détournés grâce au compostage mais aussi de connaître les habitudes des habitants. Ainsi, grâce à ces suivis, il est possible de calculer les tonnages qui n'ont pas été collectés grâce au compostage. Si on estime que 10% des habitants ont arrêté le compostage en 2015, 494 tonnes de déchets ont été évités grâce au compostage soit plus de 3000 tonnes depuis le début du projet !



→ tonnages évités grâce au compostage individuel

NB : les données du graphique sont issues des suivis 2016 des composteurs dotés en 2015.

## LE COMPOSTAGE AU COLLÈGE

En 2015, le SMITOM-LOMBRIC a installé son 1<sup>er</sup> site de compostage dans un établissement scolaire. En partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne, le site est implanté au collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine. En mars 2015, le SMITOM-LOMBRIC y a installé un composteur de grande capacité et le suivi du site est assuré par un maître composteur. Toute l'équipe de cuisine du collège est mobilisée pour la gestion du composteur, et une classe est le pilote du projet. En 2016, le SMITOM-LOMBRIC continue d'accompagner ce site expérimental afin, à terme, d'élargir ce concept à d'autres établissements scolaires.

→ composteurs grande capacité au Collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine

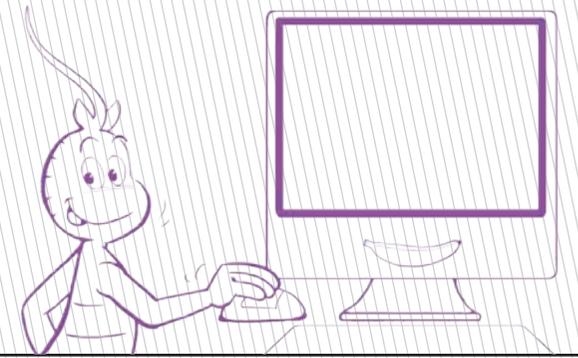




20 ANS  
DE TRI ET DE  
COMPOSTAGE...

...ÇA  
MÉRITÉ UNE  
PETITE SIESTE,  
N'EST-CE PAS,

...AVANT DE  
REPARTIR  
POUR LES 20  
PROCHAINES  
ANNÉES!



---

# ACTIVITÉ DES SERVICES

---

---

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

Le pôle administratif est piloté par la Directrice des affaires générales et ressources humaines. Il gère l'organisation, la gestion, la communication, l'information, l'accueil, le classement et le suivi des dossiers dédiés. Il recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité (tableurs...).



→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC

### → GESTION ADMINISTRATIVE

- 
- ENVOI ET SCANNAGE DE 1216 COURRIERS ET 115 BORDEREAUX.
- 
- ENVOI MENSUEL DE LA LETTRE «ENVIRONNEMENT INFO» ET SEMESTRIEL POUR «ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE»
- 
- ENVOI TRIMESTRIEL DU JOURNAL DU LOMBRIC AUX BIBLIOTHÈQUES, ÉCOLES, ÉLUS ET PARTENAIRES DU SMITOM-LOMBRIC.
- 
- ORGANISATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU GEDEM 77.
- 
- ORGANISATION DE 6 RÉUNIONS DE BUREAU ET DE 6 COMITÉS SYNDICAUX.
- 
- ORGANISATION DE 4 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES.
- 
- GESTION DES 47 DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS SYNDICAUX, LEUR ENVOI EN PRÉFECTURE ET LEUR SCANNAGE.
- 
- GESTION DES 33 BADGES D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS DU SMITOM-LOMBRIC.
-

## → GESTION DU PERSONNEL

---

La gestion du personnel apporte une analyse sur les emplois, la recherche des candidats et conseille la collectivité sur le choix des agents à recruter.

Elle assure également la gestion à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrières et de paie.

### CRÉATIONS DE POSTES

- > 2 postes d'Adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe
- > 1 poste d'Adjoint Administratif 1<sup>re</sup> classe
- > 1 poste de Technicien

### MOUVEMENT DE PERSONNEL

#### Janvier

- > Recrutement direct d'un agent au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe stagiaire

#### Février

- > Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe

#### Mai

- > Titularisation d'un agent en détachement pour stage au grade de Rédacteur

#### Juin

- > Titularisation de 2 agents au grade de Technicien

#### Juillet

- > Entrée d'un agent saisonnier au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe
- > Entrée d'un agent saisonnier au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe

#### Août

- > Mutation d'un agent

#### Septembre

- > Nomination d'un agent au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>re</sup> classe
- > Entrée en poste de 2 agents contractuels sur le grade de Technicien
- > Sortie d'un agent contractuel fin de CDD

#### Octobre

- > Entrée en poste d'un agent contractuel sur le grade de Technicien
- > Sortie d'un agent contractuel fin de CDD
- > Sortie d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles

#### Novembre

- > Entrée d'un agent au grade de Technicien

#### Décembre

- > Sortie de 2 agents en disponibilité pour convenances personnelles
- > Entrée en poste d'un agent contractuel en remplacement
- > Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe

### → CONCOURS

---

1 AGENT CONCERNÉ PAR UNE PRÉPARATION AU CONCOURS DE CATÉGORIE A.

---

## FORMATIONS

34 JOURS CONSACRÉS, EN 2016, À LA FORMATION ET 16 AGENTS CONCERNÉS SUR UN EFFECTIF ETP DE 29 AGENTS

- > Logiciel COUGAR  
2 agents concernés
- > Formations Assistant prévention  
1 agent concerné
- > Formation d'intégration  
5 agents concernés
- > Formation Berger Levrault [ouverture & clôture d'exercice]  
2 agents concernés
- > Formation Kélio pro [valideurs]  
6 agents concernés
- > Formation Kélio pro [installation de l'outil]  
2 agents concernés
- > Formation Kélio pro [contrôle d'accès]  
2 agents concernés
- > Formation Berger-Levrault [N4DS]  
1 agent concerné
- > Formation "la prise de fonction de cadre de direction"  
1 agent concerné
- > Forum  
1 agent concerné

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-contre concernent 5 agents.



Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

## → ABSENTÉISME 2016

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE : 87.5 JOURS

2<sup>E</sup> TRIMESTRE : 105 JOURS

3<sup>E</sup> TRIMESTRE : 41 JOURS

4<sup>E</sup> TRIMESTRE : 22 JOURS

• LE TEMPS DE TRAVAIL DE RÉFÉRENCE TOUS SERVICES CONFONDUS EST DE 60 129.6 HEURES.

• LE TEMPS D'ABSENCE MALADIE ET ACCIDENT DU TRAVAIL ET CONGÉ MATERNITÉ EST DE 1 841.4 HEURES.

SOIT UN TAUX D'ABSENTÉISME DE 2,33 %

## → GESTION DES FINANCES

### CETTE COMPÉTENCE

- > Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources.
- > Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers.
- > Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie.
- > Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

### 1. TVA

Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet, paiement pour l'année 343 650.00 € et demande de remboursement pour l'année 221 071 €.

### 2. GENERIS

- > 13 449 062.47 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (prestations de services)
- > 1 269 447.99 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS CET, TGAP
- > 118 157.00 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS taxes foncières
- > 1 088 160.16 € HT ont été titrés à GENERIS, avec les pénalités
- > 2 866 166.45 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- > 282 515.42 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

## CONCERNANT LES MARCHÉS DE COLLECTE DE JANVIER 2016 À DÉCEMBRE 2016

### 3. BIG BENNES

#### -> les mandats

- › 322 784.90 € HT ont été mandatés au profit de Big Bennes

#### -> les titres

- › 4 187.71 € HT ont été titrés à Big Bennes (régularisation sur factures)

### 4. AUBINE

#### -> les mandats

- › 2 649 793.49 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + Fouju)
- › 76 632.02 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- › 5 671.11 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (Le Mée Village)
- › 612 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes)

#### -> les titres

- › 0.00 € HT ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- › 0.00 € HT ont été titrés à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
- › 27 220.38 € HT refacturation de l'entretien des bornes AUBINE + collecte PAP

### 5. KUTLER

- > 632 416.32 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CCSE)
- > 1 540 861.63 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS + logiciel)

### 6. BACS KUTLER

- > 139 475.85 € HT ont été mandatés au profit de BACS KUTLER (CCSE)

### 7. OURRY

- > 778 282 € HT ont été mandatés au profit de OURRY (CC Vallées & Châteaux et Maincy)

### 8. MINERIS

#### -> les mandats

- › 147 759.78 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (PAV VERRE)
- › 2 390 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (évacuation conteneurs)

#### -> les titres

- › 2 423.87€ HT ont été titrés à MINERIS (régularisation sur facture PAV verre)

### 9. CYCLEVA

- > 119 501.89 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) encombrants valorisables - ville Moisenay

### 10. PLASTIC OMNIUM

- > 192 526.40 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM (commande de bacs)

### 11. ASTECH

- > 372 732.32 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH

### 12. TEMACO

- > 61 401.00 € HT ont été mandatés au profit de TEMACO

### 13. REPRISE MATÉRIAUX

- > 280 718.03 € HT ont été titrés à SITA NEGOCE
- > 324 377.24 € HT ont été titrés à SITA IDF
- > 105 046.07 € HT ont été titrés à SIBELCO
- > 17 034.04 € HT ont été titrés à PREFERNORD
- > 193 272.33 € HT ont été titrés à GENERIS REPRISE

Soit un total de 920 447.71 € HT

---

2515 MANDATS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

73 MANDATS ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES)

---

969 TITRES (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

25 TITRES ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

---

341 BONS DE COMMANDE

---

## → AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service juridique, rattaché à la direction générale des services.

### Les missions :

- > conseil juridique auprès des cadres des services et les différentes composantes hiérarchique du SMITOM-LOMBRIC
- > établissement des notes de synthèse sur des thèmes juridiques à la demande de la Direction
- > prévention et suivi des contentieux
- > établissement de recherches thématiques dans le domaine du droit
- > mise en place et suivi de la section disciplinaire
- > rédaction des actes présentés devant les tribunaux / comité / commissions
- > représentation du Président aux audiences devant certains tribunaux (affaires inférieures à 20 K€)
- > gestion des assurances
- > expertise des conventions signées par le syndicat
- > appui au service de la valorisation de la recherche en matière de propriété intellectuelle
- > coordonne l'activité du Comité syndical : examine et contrôle les documents préparatoires soumis, transmet les actes à portée réglementaire
- > coordonne les autres instances de délibération statutaires
- > rédige les comptes-rendus des instances centrales et s'assure de la régularité de leur tenue et de leurs actes
- > conseille les instances et composantes sur les actions à mener afin d'aboutir à une décision
- > rôle d'expertise et d'appui administratif à la réforme
- > gestion des marchés publics et contrats du syndicat
- > assure la veille et la stratégie juridique

TYPE DE SUIVI	NOMBRE	DÉSIGNATION DES PLUS IMPORTANTS
LITIGES (CLÔTURÉS)	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LITIGE TRANSPORT MÂCHEFERS ET REFIOMS (SMITOM C/ GENERIS)</li> <li>• LITIGE KALIOF</li> </ul>
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES DÉLIBÉRATIONS	57	-
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES ARRÊTÉS	191	-
GESTION ET SUIVIS DES DÉPÔTS DE PLAINTES	33	INFRACTION SUR INSTALLATIONS
SUIVI DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	2	AIPREFON MARCHETTO
RÉDACTION DE PROTOCOLE D'ACCORD	1	ADREXO 2015
CONSULTATIONS	50	PRESTATIONS DIVERSES INFÉRIEURES À 15000 € HT

La mission du service des marchés est de gérer l'achat public et de veiller à la bonne application de la réglementation. Un marché public est un contrat de droit public conclu, à titre onéreux, entre une personne publique et une personne de droit public ou de droit privé. Il a pour but de répondre aux besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et de services, il est régi par le code des marchés publics.

Dans ce contexte, le service marchés publics met en œuvre des procédures dans des domaines divers pour des besoins récurrents transversaux, mais aussi de projets.

Sur le plan technique, l'activité du service évolue grâce à la modernisation des moyens initiée par la dématérialisation des procédures qui autorise la réduction des délais de consultation et améliore la visibilité et l'accessibilité de nos appels d'offres consultables et téléchargeables sur la plate-forme dédiée :

→ [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Une liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2016, est fournie en annexe.

Cette liste a été publiée avant le 31/03/2017 sur la plateforme de dématérialisation du SMITOM-LOMBRIC :

→ [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

(liste marchés publics en annexes ).

---

3 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN 2016

---

2 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2016

---

41 CONSULTATIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2016

---

→ les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2016

TYPE DE MARCHÉS	CONSULTATION	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
FOURNITURES	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 209000€ HT	> à 209000€ HT
SERVICES	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 209000€ HT	> à 209000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 5225000€ HT	> 5225000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	MISE EN CONCURRENCE (PUBLICITÉ ADAPTÉE) AVEC 3 DEVIS MINIMUM, SAUF IMPOSSIBILITÉ.  ARRÊTÉ DE CHOIX PAR NOTE DE CONSULTATION OU NOTE JUSTIFIÉE.	PUBLICITÉ (BOAMP MODÈLE NATIONAL + PROFIL ACHETEUR + JAL SI NÉCESSAIRE) AVEC MISE EN CONCURRENCE.  RAPPORT DE CONSULTATION.  ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT SUR RAPPORT.	PUBLICITÉ (COUPLÉE JOUE ET BOAMP + PROFIL ACHETEUR) ET MISE EN CONCURRENCE.  RAPPORT.  ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT APRÈS AUTORISATION DE LANCERMENT DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ SYNDICAL ET APPROBATION COMMISSION D'APPEL DES OFFRES.

# SERVICES TECHNIQUES

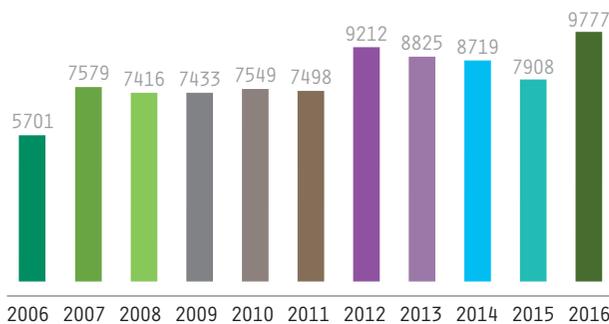
## → NUMÉRO VERT



Un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

 **N° Vert** **0 800 814 910**

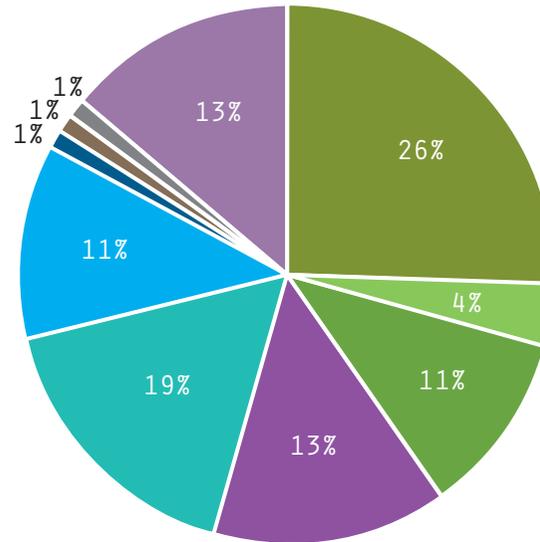
→ nombre d'appels n° vert par année



Le nombre d'appels traités évolue principalement en raison de la reprise de la compétence collecte du territoire de l'ex CC Seine École, des modifications de période de collecte des déchets verts ainsi que pour les dotations / échanges de bacs.

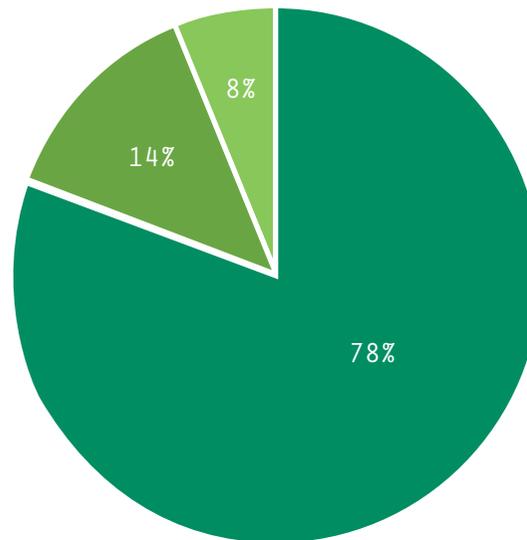
EN 2016, LE N° VERT A REÇU 9 777 APPELS.

## → APPELS N° VERT COLLECTE DES DÉCHETS 2016



- DOTATION ÉCHANGE DE BAC
- MAINTENANCE (RÉPARATION BAC...)
- RENSEIGNEMENT JOUR DE COLLECTE OM + EMB + ENC + DV
- CONCERNE UN AUTRE SYNDICAT (REDIRIGE VERS LE SYNDICAT DE LEUR COMMUNE)
- PROBLÈME COLLECTE (OUBLI, REFUS...)
- COLLECTE DÉCHETS VERTS (DATE DE REPRISE ET FIN, PROBLÈME DE COLLECTE...)
- COLLECTE JOURS FÉRIÉS
- COMPOSTEURS
- RECYCLERIE

## → APPELS N° VERT TRAITEMENT DES DÉCHETS 2016



- RENSEIGNEMENTS DÉCHÈTERIE
- INFO SUR LE TRI + OMR + ENCOMBRANTS + DV
- DIVERS

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

### → COLLECTE

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 127 062 habitants.

-> Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 127 062 habitants ;  
 -> Communauté de communes Vallées et Châteaux : 13 973 habitants ;  
 -> Commune de Fouju : 583 habitants.

Assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers

LE TAUX D'HABITAT COLLECTIF EST DE 66% (SOURCE : FILOCOM 2011).

LES CIRCUITS DE COLLECTE SONT DES CIRCUITS COMMUNAUX POUR LA PLUPART.

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / CAMVS

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (MAJORITAIRE)	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 6 COLLECTES PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	95%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR MOIS	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

ADHÉRENTS	POPULATION (INSEE 2012 AVEC DOUBLES COMPTES)	FLUX	TONNAGES 2016	PRODUCTION/HAB/AN	COÛT DE COLLECTES 2016	COÛT EN € HT/T	COÛT EN € HT/HAB/AN
CAMVS	127 062 HABITANTS	OM	36 300 T	285.69 KG/HAB/AN	2 800 603.77 € HT/AN	77.15 € HT/T	22.04 € HT/HAB/AN
		EMB	2 708 T	21.41 KG/HAB/AN	1 058 199.01 € HT/AN	388.92 € HT/T	8.33 € HT/HAB/AN
		ENC	2 030 T	15.9 KG/HAB/AN	363 026.29 € HT/AN	178.85 € HT/T	2.86 € HT/HAB/AN
		DV	7 729 T	60.83 KG/HAB/AN	654 412.39 € HT/AN	84.67 € HT/T	5.15 € HT/HAB/AN
		-	-	384.61 KG/HAB/AN	-	-	-

### BORNES ENTERRÉES (22/03/2017)

En 2016, 38 bornes enterrées ont été implantées sur le territoire de la CAMVS, portant à 402 le nombre total de bornes enterrées ou semi-enterrées posées, principalement pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

De nouveaux conteneurs sont ajoutés principalement dans la ville de Melun avec 23 bornes implantées. D'autres communes commencent à mettre en place de nouvelles bornes, c'est le cas de Rubelles pour l'installation de 12 bornes et également Saint-Fargeau-Ponthierry avec 3 bornes.

En 2016, ce sont près de 444 logements supplémentaires qui sont exclusivement desservis par ce nouveau mode de collecte au quotidien.

En ce qui concerne la collecte pour le verre et pour les journaux/magazines, 5 bornes ont été posées sur le territoire de la CAMVS, 6 sur le territoire de CC Vallées et Châteaux et 35 bornes sur le territoire de Grand Paris Sud.

### Propreté des abords d'immeubles

Dans le cadre des mises en service des bornes, le SMITOM-LOMBRIC récupère les bacs précédemment utilisés pour les substituer par une collecte en bornes et participe ainsi à la suppression définitive des points de regroupement ou des gloriettes (photos ci-contre et page suivante). Ces lieux étaient une source permanente de dépôts sauvages, et débordements entraînant des problématiques hygiéniques et esthétiques, la suppression de ces gloriettes et des bacs qui y étaient stockés entraîne ainsi une nette amélioration du cadre de vie des habitants.

### Impact sur la sécurité

La substitution des bacs par des bornes permet de limiter les actes de vandalisme récurrents sur les bacs qui brûlaient régulièrement dans certains quartiers ou étaient utilisés contre les forces de police.



→ habitant déposant ses emballages dans la borne dédiée

---

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

---

### Impact sur la qualité des collectes sélectives

Le nombre de bornes emballages en service ne permet pas encore d'étude spécifique sur la qualité de la collecte sélective sur les secteurs équipés. Cependant l'orifice d'introduction des bornes emballages étant d'une taille réduite, la présence de refus de tri est réduite (impossible de déposer des sacs d'ordures ménagères par exemple).

De plus, afin de renforcer la communication autour des bornes enterrées mais également autour du tri sélectif, la mise en place de ces bornes est accompagnée d'une distribution de sacs de précollecte et de flyers indiquant les consignes de tri et les bonnes pratiques d'utilisation des bornes.

### Impact sur le coût des collectes en porte-à-porte

Chaque mise en service de bornes entraîne une diminution de la charge de travail des équipiers de collecte qui opéraient sur ces secteurs avec des bacs et une benne traditionnelle. Cette diminution de la charge de travail est régulièrement évaluée par le prestataire de collecte qui propose au SMITOM-LOMBRIC une moins-value sur le forfait de collecte en porte-à-porte du secteur concerné, une fois acceptée par le SMITOM-LOMBRIC, cette moins-value est intégrée au marché.

→ bornes pour un verre coloré  
et verre incolore



## ALLO ENCOMBRANTS

### UN PROJET DE SUBSTITUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE

La CAMVS souhaite que plus aucun encombrant ne soit déposé sur les trottoirs, l'objectif étant d'améliorer la propreté, d'éviter le chiffonnage, et d'éviter que les ménages ne paient le coût d'élimination de déchets qui ne sont pas de leur ressort.



La CAMVS a donc mandaté le SMITOM-LOMBRIC pour étudier les possibilités de substituer la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte par une collecte sur appel téléphonique, à domicile.

Ce dispositif nommé "Allo Encombrants" a été lancé en octobre 2015 sur un secteur pilote qui couvre environ 8 000 habitants sur 3 zones représentatives des types d'habitat (pavillonnaire, petits collectifs et collectifs denses).

Pour l'habitat pavillonnaire, c'est le secteur du Méesur-Seine-village qui a été choisi. La collecte se fait donc sur propriété privée. Les habitants doivent avoir renvoyé leur contrat signé et contactent le SMITOM-LOMBRIC pour prendre rendez-vous (un créneau de 3h est donné) pour une collecte sur propriété privée. La collecte s'effectue en benne tasseuse par notre prestataire de collecte habituel en présence de l'administré ou non (si l'espace privé où sont déposés les encombrants est facilement accessible).

Pour l'habitat de type petits collectifs, moyennement denses, c'est un secteur de Melun qui a été choisi : une zone allant de la place Chapu à la Cité administrative. La collecte s'effectue comme pour l'habitat

pavillonnaire, sur propriété privée et sur rendez-vous. La collecte s'effectue également en benne tasseuse par le prestataire de collecte habituel.

Enfin, le dernier secteur concerne de l'habitat collectif dense à très dense. Il s'agit du secteur du Mée-sur-Seine-gare. La collecte s'effectue, pour les immeubles qui en disposent, directement dans le local encombrants sur appel téléphonique. La collecte est effectuée en véhicule léger ce qui permet d'accéder au plus près du local. La collecte est assurée par une en-

treprise d'insertion. Des conventions ont été signées entre les bailleurs, le SMITOM-LOMBRIC et le collecteur pour définir le rôle de chacun et permettre la collecte des encombrants sur rendez-vous.

Le test "Allo-Encombrants" a été maintenu sur les trois secteurs tout au long de l'année 2016.

Les circuits de collecte sont communautaires.

→ BILAN SERVICE "ALLO ENCOMBRANTS"  
1 AN (JANV. 2016 > DÉC. 2016)

COÛTS COLLECTE : 25 595 € HT

COÛTS COMMUNICATION : 390 € HT

COÛTS RH : 4 989 € HT

TOTAL : 30 971 € HT

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / CC Vallées et Châteaux

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 COLLECTES PAR SEMAINE	PAS DE CONTENANTS, SAUF POUR 5 COMMUNES	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	3 COLLECTES PAR AN	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/COMMUNE (SAUF MAINCY, EN BACS)

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

### RECOMMANDATION R437 SÉCURISATION DES COLLECTES

La R437 est une recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Cette recommandation qui émane d'un organisme public a donné lieu à la signature d'une chartre avec l'Association des Maires de France et les représentants des principales entreprises de collecte de déchets.

Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques contribuant à :

- > la qualité de la prestation ;
- > le bon fonctionnement du service ;
- > la sécurité ;
- > la protection de la santé des équipiers de collecte.

Cette démarche a été mise en œuvre sur le territoire de la CAMVS dès 2012. Depuis 2014, la même démarche a été entreprise sur la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

Elle constitue les "règles de l'Art" en la matière. Elle a été élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain et adoptée par les syndicats professionnels concernés.

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / **Fouju**

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE TOUS LES 15 JOURS	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE SUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, JUIN, SEPT., OCT.	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

Il s'agit d'un long travail de terrain qui commence par des suivis de l'ensemble des équipages de collecte par des agents du SMITOM-LOMBRIC. Ces données, une fois compilées, servent à l'élaboration de recueils reprenant point par point les problématiques recensées pour chaque commune.

Les points que contrôle la collectivité ne concernent que les situations sur lesquelles celle-ci peut intervenir : la circulation des bennes de collecte sur le domaine public. De son côté, le collecteur continue de mener au quotidien sa mission de surveillance de ses équipages par ses agents de maîtrise qui vérifient, en autres, le port des EPI et qui assistent les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le terrain.

Cette recommandation a été renforcée en mars 2016 par le décret 2016-288 qui précise les modalités de la collecte en porte-à-porte : elle est réalisée à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriétés dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

Cette disposition réglementaire facilitera la mise en œuvre de nouvelles solutions pour assurer le service en toute sécurité, pour les équipages de collecte comme pour les administrés (point de regroupement, dépôt et retrait des bacs dans la première voie accessible,...).

Enfin, les équipes du SMITOM-LOMBRIC ont également associé les prestataires en charge des collectes du Verre et des Journaux-magazines afin d'engager une réflexion globale autour de la sécurisation des opérations de collecte.



→ benne de collecte de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

### **SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI**

Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de documents de communication en boîtes aux lettres.

### **CONSTATS TERRAIN**

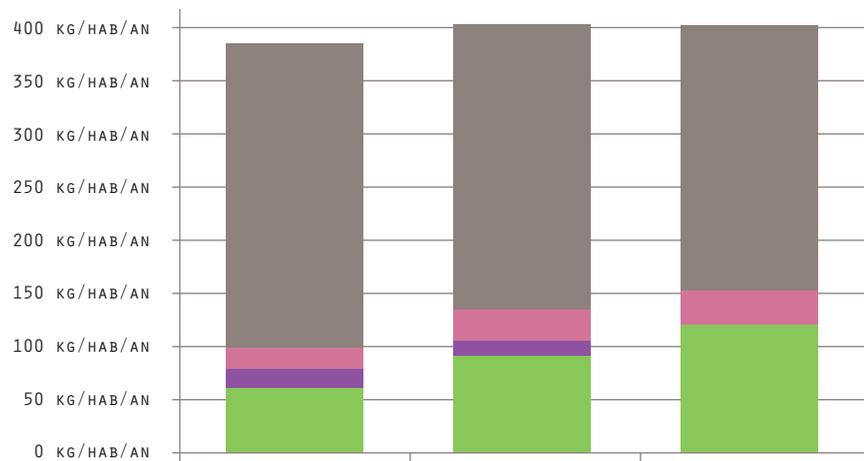
Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux, etc.

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

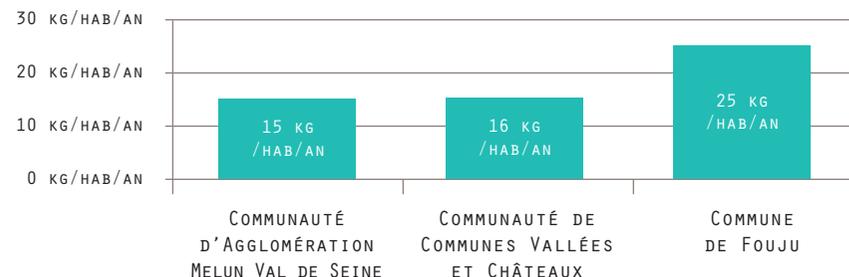
### TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2016

Les tonnages collectés en 2016 sont présentés dans le détail en annexe technique  au présent rapport.

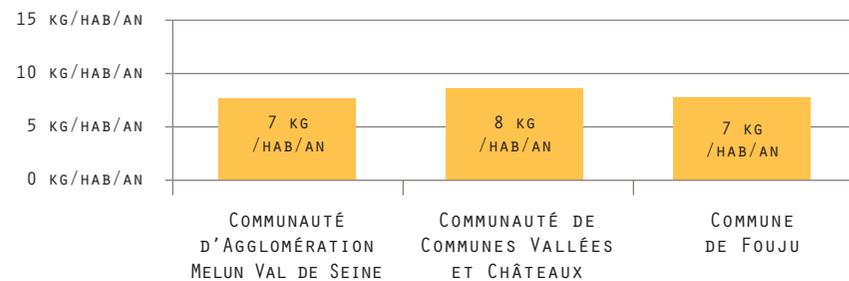
→ production par habitant et par an



→ production de verre par habitant et par an

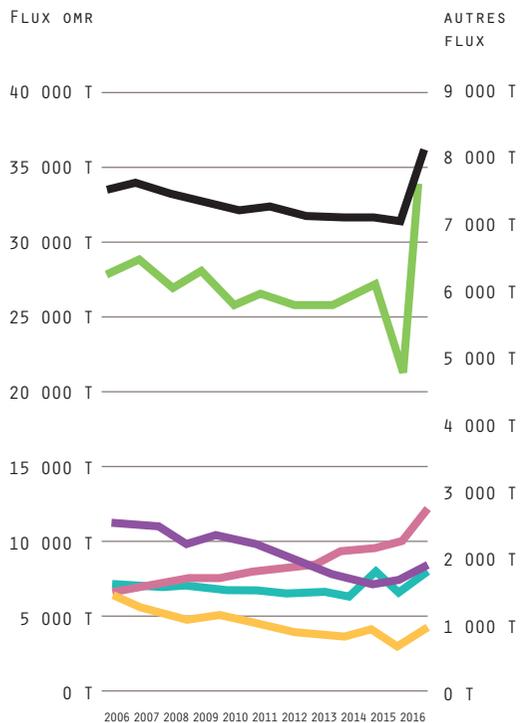


→ production de journaux-magazines par habitant et par an



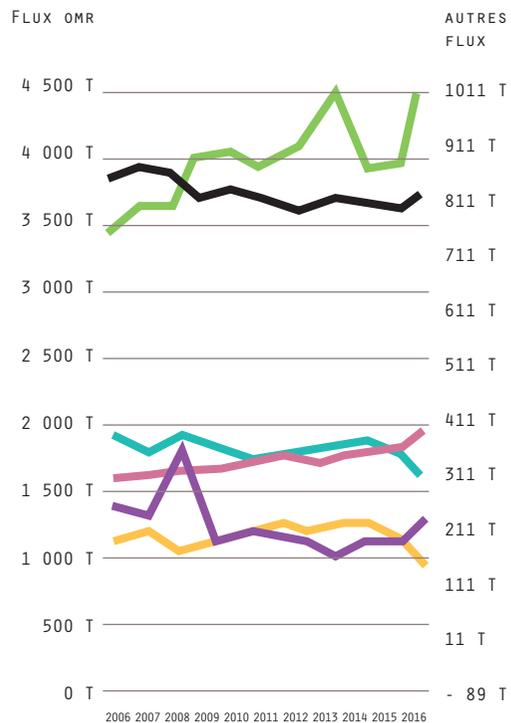
## COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

→ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



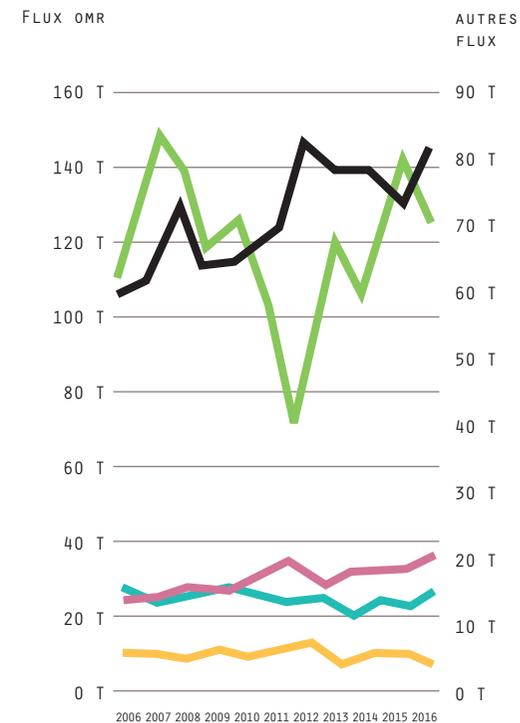
Les écarts sont principalement dus à l'intégration des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy. Les Journaux-Magazines accusent une hausse moins nette qui traduit la baisse des apports volontaires sur ces flux.

→ Communauté d'Agglomération Vallées et Châteaux



Nous constatons une augmentation des tonnages des encombrants (+ 27 %) ainsi qu'une hausse des tonnages de déchets verts. La hausse des déchets verts s'explique par la mise en place d'une collecte pour la commune du Châtelet-en-Brie. La baisse des apports volontaires pour le Verre et les Journaux se confirme pour la 3<sup>e</sup> année.

→ commune de Fouju



Les plus grandes variations concernent les tonnages de Déchets verts et d'OMR. Les tonnages de déchets verts baissent au niveau de 2009 tandis que les OMR reviennent au niveau de 2012. La baisse des tonnages collectés en Journaux-Magazines se confirme aussi sur ce territoire.

---

## SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

---

### MAINTENANCE

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 2797 bacs ont été livrés en 2016, dont 2226 sur la CAMVS, 123 sur la CC Vallées et Châteaux, 424 sur l'ex CCSE, et 18 sur Fouju. 6 800 sacs OMR ont été distribués dans le centre-ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2016, 316 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 253 sur la CAMVS, 18 sur la C.C Vallées et Châteaux, 42 sur l'ex C.C Seine École et 3 sur Fouju.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés, soit en 2016 :

- > 82 bacs incendiés sur Melun;
- > 52 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys;
- > 16 bacs incendiés sur le Mée-sur-Seine.

En 2016, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 150, soit un coût de 20 916.00 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.



→ PAV incendiés Square Couperin à Melun

## → TRAITEMENT

### TACHES RÉCURRENTES

#### Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2016, Veolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois<sup>1</sup> sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants.

<sup>1</sup> soit 112 au total

→ une caractérisation en cours au centre de tri de Vaux-le-Pénil



#### Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès d'Éco-Emballages, d'Écofolio pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

#### Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (Éco-emballages, Écofolio, Écologic, Éco TLC, SCRELEC, Éco Mobilier, Éco DDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

#### Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

#### Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en Comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

#### Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (unité de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plate formes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

#### Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

## GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail, et aux comités décisionnels des adhérents et aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travaux initiés par l'ADEME, voir le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

## VISITES DU CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites.

Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2016, le CIVIS 77 a accueilli 43 groupes (857 visiteurs) auxquels il faut ajouter 1500 personnes venues visiter les installations le 4 juin 2016 lors des portes ouvertes.



→ visite du centre de tri des emballages ménagers de Vaux-le-Pénil

→ animation SMITOM-LOMBRIC en grande surface



## ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2016, 87 écoles ont été sollicitées. 46 animations ont été réalisées, soit 1193 élèves sensibilisés au geste de tri, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

Lors de ces animations proposées aux écoles et menées par les agents techniques, le DVD du Lombric est remis gracieusement à chaque enseignant et chaque élève reçoit un livret pédagogique ainsi que le dernier album de bande dessinée du Lombric.

Les services techniques et communication du SMITOM-LOMBRIC ont travaillé sur la conception et la mise en place d'une nouvelle animation avec de nouveaux supports de communication pour la rentrée scolaire 2016/2017.

## ANIMATIONS – ÉVÉNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes et adhérents de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric, du site Internet et des réseaux sociaux.

En 2016, le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

### -> Défi 77 Lions Club - 12 et 13 mars

Le SMITOM-LOMBRIC a contribué à cette opération d'envergure en mettant à disposition, avec la commune du Châtelet-en-Brie, 3 sites équipés de bennes, où les bénévoles sont venus déposer les déchets ramassés soit environ 3,6 tonnes de déchets collectés et traités.

-> **Semaine anti-gaspi à Carrefour Villiers-en-Bière - du 23 au 26 mars 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand dans la galerie commerciale pour communiquer en particulier sur le gaspillage alimentaire.

› + de 130 personnes sensibilisées.

-> **Printemps-sur-Seine - du 9 mai au 21 mai 2016**

Plus de 100 personnes se sont rendues sur le stand animé par le SMITOM-LOMBRIC, le 21 mai, sur le compostage, le gaspillage alimentaire et le tri.

Dans le cadre et afin de sensibiliser plus largement sur le gaspillage alimentaire et de communiquer auprès des enfants sur la Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de proposer à 3 communes de son territoire la prestation d'une troupe de théâtre (Le Chapiteau Vert) pour un spectacle sur le gaspillage alimentaire dans une salle de leur commune.

Cette représentation théâtrale "Stop au gaspi" a permis de sensibiliser plus de 600 enfants des écoles primaires à la réduction du gaspillage alimentaire :

- › le 10 mai à l'Espace Saint Jean de Melun (commune de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine)
- › le 12 mai à la Maison Vallée d'Avon (commune du SMITOM de la Région de Fontainebleau)
- › le 24 mai au Conservatoire de Nandy (commune de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud)

-> **City Raid - Melun le 13 mai 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand sur le parcours de la course d'orientation organisée pour poser des questions aux différentes équipes sur le thème des déchets et les sensibiliser au tri.

› 800 élèves de CM2 et 6<sup>e</sup> y ont participé.

-> **Fête du terroir de Dammarie-lès-Lys - le 15 mai 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC a sensibilisé plus de 120 personnes sur son stand sur le compostage et l'utilisation de produits éco-responsables pour le jardin.

-> **4<sup>e</sup> édition de la Sénartaise - 17 juin 2016**

L'Agglomération de Sénart (prêt des bacs et collecte des déchets) et le SMITOM-LOMBRIC (tri et traitement des déchets) se sont associés à cet événement sportif. Une communication sur le tri des déchets a également été réalisée.

› 5 000 coureuses.

-> **Festival Terre Avenir - Veneux-les-Sablons 10 et 11 septembre 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur le tri. Une projection du film du centre de tri et l'explication des nouvelles modalités d'accès en déchèterie ont été mises en avant.

› + de 140 personnes sensibilisées.

-> **Nettoyons la nature - Leclerc - Dammarie-lès-Lys 23 septembre 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC était présent afin de proposer des animations sur le thème du tri et du recyclage des déchets tout au long de la journée.

› + de 650 enfants sensibilisés, de la maternelle au CE1.

-> **1<sup>re</sup> édition du Colloque Santé Environnement - Melun - 15 octobre 2016**

Le SMITOM-LOMBRIC tenait un stand sur le compostage et le gaspillage alimentaire. Il a mis à disposition des bacs de collecte des déchets et a assuré leur traitement.

› 30 personnes sensibilisées.

-> **Salon du livre - Le Mée-sur-Seine 18 et 19 novembre de 10h à 18h**

Le SMITOM-LOMBRIC et le dessinateur de la bande dessinée du Lombric Vittorio Leonardo étaient présents pour faire découvrir le monde de la bande dessinée mais aussi sensibiliser petits et grands au tri et au gaspillage alimentaire.

› + de 200 enfants sensibilisés.

-> **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 19 au 27 novembre 2016**

À cette occasion le SMITOM-LOMBRIC s'est mobilisé aux côtés de ses partenaires de la grande distribution (Leclerc, Auchan, Carrefour) avec un stand pour communiquer sur la réduction du gaspillage alimentaire.

› + de 100 personnes sensibilisées.

→ opération "Nettoyons la nature" Leclerc - SMITOM-LOMBRIC en 2016





## ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les différents projets initiés en 2015 sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se sont poursuivis en 2016. Les objectifs de ces projets sont notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible, mais également d'éviter les usages gratuits abusifs (par exemple, ceux des activités à caractère industriel et commercial) qui impactent fortement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui finance intégralement l'exploitation de ces déchèteries.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2016 sont présentées ci-après.

### Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) se sont fortement développées ces dernières années, afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

-> **Filière meubles** : Éco-mobilier organise la collecte et la valorisation du mobilier ménager usagé. Trois déchèteries sont équipées de bennes dédiées à la collecte du mobilier. En 2016, 154.6 tonnes de mobilier usagé ont été collectées.

Depuis le 4 avril 2016, une nouvelle benne "meubles" a fait son apparition sur la déchèterie de Vaux-le-Pénil. Après Réau, c'est la 2<sup>e</sup> déchèterie à être équipée d'une benne destinée à recevoir le mobilier usagé de la maison ou du jardin.

La troisième déchèterie concernée était celle de Savigny-le-Temple à l'automne 2016.

-> **Filière déchets dangereux** : ÉcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques - DDS). Le SMITOM-LOMBRIC a expérimenté, pendant 1 an, la collecte et le tri des déchets dangereux des ménages également appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus de ses 11 déchèteries sur la plateforme Big Bennes de Soignolles-en-Brie.

Le retour d'expérience a été très positif. En effet, la sécurité du travail, la qualité du tri et l'exploitation des déchèteries ont été grandement améliorés. Ce sont 50% des quantités déposées en déchèteries qui sont désormais directement traitées par l'éco-organisme ÉcoDDS et qui ne sont plus à la charge du SMITOM-LOMBRIC. Par conséquent, le SMITOM-LOMBRIC souhaite pérenniser ce dispositif avec son partenaire ÉcoDDS. Néanmoins, fin 2016, l'éco-organisme a fait savoir qu'il souhaitait un retour au tri depuis les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC et l'arrêt de cette expérimentation.

Les prestations de transport, tri, regroupement des déchets dangereux des ménages représentent 315 188 € sur 2016. Le surcout supporté par le SMITOM-LOMBRIC est de 83 995 € HT pour le tri externalisé et la prise en charge de la collecte des DDS (197 tonnes) relevant de l'éco organisme ÉcoDDS. Néanmoins, le coût évité par la prise en charge du traitement de 197 tonnes de déchets dangereux par ÉcoDDS permet d'éviter une charge financière d'environ 155 000 € en 2016 au SMITOM-LOMBRIC.

→ chaque déchèterie est dotée d'un local pour accueillir les déchets dangereux



### La refonte des accès en déchèterie

Le nouveau contrôle d'accès a été mis en place en octobre 2015. Après une période de mise en exploitation de 3 mois, le service est devenu pleinement opérationnel en janvier 2016.

À l'issue de cette période de test, un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens s'est tenu le 22 décembre 2015, afin de faire le point sur les premiers mois de déploiement de ce dispositif et recueillir l'avis des usagers. À l'issue de cette réunion, une nouvelle version de la grille des droits d'accès annuels pour les plus grands véhicules a été validée et mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Au 31 décembre 2016, 99.74% des utilisateurs disposaient encore de droits d'accès gratuits sur leur carte !**

Nous avons constaté que les usagers se rendent moins souvent en déchèterie, mais avec des véhicules plus remplis.

### Gestion des dépôts sauvages

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a maintenu son groupe de travail dépôts sauvages. Ce groupe, constitué d'élus, de techniciens, de représentants des agriculteurs, de l'ONF ainsi que des services de l'État, travaille à recueillir des données et des retours d'expérience sur la gestion des dépôts sauvages.

À l'issue de ces réunions, le SMITOM-LOMBRIC a proposé aux 67 communes de son territoire la mise en place d'une convention de partenariat qui vise à accepter gratuitement une partie des dépôts sauvages collectés par les communes.

C'est ainsi que depuis fin 2016, 21 tonnes ont pu être acceptées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

En contrepartie de la prise en charge du traitement des déchets, le SMITOM-LOMBRIC attend des communes qu'elles agissent en faveur de la lutte contre ces incivilités. Pour les communes, cela se traduit par la prise d'un arrêté réglementant la collecte, la fermeture des chemins communaux qui font l'objet de dépôts récurrents, la mise en place d'une brigade verte ou bien par le dépôt de plainte systématique.

Concomitamment aux travaux menés sur les conventions avec les communes, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé avec les agriculteurs ainsi qu'avec les services de l'ONF afin de leur proposer des solutions adaptées à leur mode de fonctionnement.



→ nouveau système d'accès aux déchèteries



## → PARUTIONS

---

Le service communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100% recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

### LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 130 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autre d'une double page "la parole aux adhérents" réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC pour qu'ils puissent y relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 8<sup>e</sup> de couverture.

Le journal est livré aux communes en partie par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe, moyennant une indemnisation (45 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire privé. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.

---

EN 2016, LE SMITOM-LOMBRIC A ÉDITÉ 4 NUMÉROS DANS UN FORMAT 8 PAGES.

---

### ENVIRONNEMENT INFO

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Cooper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

<sup>1</sup> Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

<sup>2</sup> Agences Régionales de Santé

<sup>3</sup> Institut de Veille Sanitaire

<sup>4</sup> Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

---

### ENVIRONNEMENT ET BIOSPHÈRE

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Les parutions environnement info et environnement et biosphère sont diffusées aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE<sup>1</sup>, à l'ARS<sup>2</sup>, à l'InVS<sup>3</sup>, à l'ADEME<sup>4</sup>, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le service communication est chargé de mettre en forme et de publier les données analysées par l'ensemble des services.

Le rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté lors du Comité syndical du 31 mai 2016. Ce rapport, portant sur l'année 2015, a été établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

---

LA COMPÉTENCE COLLECTE CONCERNANT 29 COMMUNES.

---

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT CONCERNANT 67 COMMUNES.

---

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site Internet → [www.lombric.com](http://www.lombric.com).

Le présent rapport concernant l'année 2016 a été établi dans les mêmes conditions, avec l'intervention de l'ensemble des services, et mis en forme par le service communication.



→ le Rapport d'activité 2015

## → PUBLICATIONS DIVERSES

---

### CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2016, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires. Cette année, un accent a été mis sur la communication numérique du SMITOM-LOMBRIC notamment avec le lancement sur les réseaux sociaux en avril 2016.



→ carte de vœux 2016

### PUBLICATIONS ET ADHÉSIFS SUR LE TRI

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents. Il accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication ainsi que dans la rédaction d'articles pour leurs sites Internet et publications.

→ livret illustré sur l'utilisation des bornes enterrées

### BORNES ENTERRÉES

Le guide bornes enterrées a été refondu en 2016. Ce guide est remis avec le sac de pré collecte et le mémo tri aux habitants des collectifs utilisant le système de bornes enterrées en pieds d'immeuble. En partenariat avec la Ville du Mée-sur-Seine et du dessinateur du Lombric Vittorio Leonardo, un livret "Ne dépassons pas les bornes !" a été réalisé avec pour objectif de favoriser la compréhension de l'utilisation des bornes enterrées en images pour les populations ne maîtrisant pas la langue française écrite.



## → OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

### CHARTRE GRAPHIQUE

Le service communication est garant de l'image du SMITOM-LOMBRIC à travers l'intégration de la charte graphique sur les différents supports réalisés.

En 2016, ont été réalisés les outils ci-après : refonte du stand pour les animations, bandeaux de signature de courriels, papeterie, signalétique des véhicules, marquage des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

### BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre, une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

### ALBUM BD

L'album de bandes dessinées « Recyclez-moi ! » au format professionnel (48 pages) offre des inédits ainsi que l'ensemble des planches de Vittorio Leonardo, publiées dans le journal trimestriel du SMITOM-LOMBRIC. Cet album a été dédié par le dessinateur Vittorio Leonardo et remis aux visiteurs lors de la Journée Portes Ouvertes le samedi 4 juin 2016. À travers cet album ludique et pédagogique, le SMITOM-LOMBRIC veut continuer de sensibiliser, en particulier le jeune public, au développement durable et à une bonne gestion des déchets ménagers.

Dans le cadre des animations scolaires sur la réduction des déchets ménagers et le tri, les Éco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC remettent aux élèves un exemplaire de cette bande dessinée.

→ le deuxième album BD du Lombric : un mélange de planches et de contenus pédagogiques



### DESSIN ANIMÉ DU LOMBRIC

Le dessin animé est un vecteur d'information ludique et efficace, composé de quatre clips traitant de thématiques différentes en relation avec la gestion des déchets : la terre, l'eau, l'air et le feu. Son principal objectif est de permettre au SMITOM-LOMBRIC de continuer de sensibiliser la population au Développement durable.

Dans cette optique, les enfants de 8 à 10 ans constituent une cible privilégiée de la communication du SMITOM-LOMBRIC. En effet, informés par leurs enseignants et les Éco Ambassadeurs, très présents dans le cadre scolaire, ce sont eux qui, ensuite, sensibilisent les adultes de leur foyer aux enjeux écologiques. Afin d'accompagner la diffusion du dessin animé dans les écoles, le SMITOM-LOMBRIC remet parallèlement un livret pédagogique et ludique, composé de 8 jeux scénarisés, aux élèves et un feuillet explicatif aux enseignants ainsi qu'un exemplaire DVD du dessin animé.

Durant l'année scolaire 2016, le SMITOM-LOMBRIC a diffusé le dessin animé Lombric lors de 46 animations auprès de 1 193 élèves sensibilisés au geste de tri et la réduction des déchets.

### CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec la radio locale Mangembo 99.7 FM dans le cadre d'une convention annuelle.

Avec plusieurs objectifs :

- > informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets;
- > relayer l'actualité du syndicat;
- > informer sur les projets d'investissement.

Une étude de l'ensemble des radios locales a été faite, et 6 d'entre elles ont été retenues : Évasion (88.0), Radio Rézo (97.6), Oxygène (106.6), La Radio Sans Pub (88.4), Handi FM (107.3) et Mangembo (99.7).

Le panel de radios ainsi que la multiplication de diffusion des spots sur plusieurs radios de façon simultanée permet de toucher de façon fréquente un public varié et localisé sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC.

## CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Le service communication s'est chargé de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. Depuis 4 ans, le syndicat utilisait des bâches de communication pour l'annonce de la Journée Portes Ouvertes. Les 5 mêmes bâches étaient réutilisées chaque année, et étaient devenues sales et abîmées. Dans un souci de réemploi, il a été décidé de transformer ces supports en pochettes. Suite à une consultation, la transformation a été confiée à une entreprise francilienne dont l'atelier est en Île-de-France.



→ pochette fabriquée à partir d'anciennes bâches

## SITE INTERNET

Le service communication assure la mise à jour et l'animation du site Internet public, → [www.lombric.com](http://www.lombric.com), ainsi que l'espace sécurisé réservé aux élus. En tout, ce sont 10 newsletters qui ont été envoyées en 2016.

## Quelques fonctionnalités clés

- **Outil cartographique** : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte des déchets ménagers et les consignes de tri de leur commune.
- **Espace élus** : espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

## → AUDIENCE

---

55 395 VISITES SUR L'ANNÉE 2016

---

MAI 2016 (JP0) : 5 261 VISITES

---

PIC D'AUDIENCE LE 31/05 : 411 VISITES

---

PLUS DE 4 600 VISITES MENSUELLES

---

## RÉSEAUX SOCIAUX

Suite à l'étude menée en 2015, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de se lancer sur les réseaux sociaux, les pages Facebook et Twitter du SMITOM-LOMBRIC ont été conjointement ouvertes le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Deux stratégies sont appliquées sur ces supports :

### Facebook

La communication est grand public et comprend environ 3 publications par semaine. La réactivité et l'échange sont de rigueur. L'objectif premier est d'interagir directement avec les administrés et leur apporter une réponse claire et précise en un minimum de temps. Les publications sont un outil de proximité entre le syndicat et les administrés et sont rédigées de sorte à être sympathiques et dynamiques.

Dans l'absolu, la page Facebook peut venir en soutien au numéro vert puisque toutes les questions y sont traitées. Les publications s'inscrivent dans le cadre du plan de communication global multi supports (journal, site Internet, réseaux sociaux, radios...) avec pour objet de communiquer sur l'actualité du syndicat et apporter des conseils aux administrés tout en redirigeant vers plus de contenu sur le site Internet :

→ [www.lombric.com](http://www.lombric.com).

---

AU 31 DÉCEMBRE 2016, LA PAGE FACEBOOK COMPTAIT 356 ABONNÉS.

---

### Twitter

La communication est davantage institutionnelle, les publications Twitter sont moins fréquentes. Elles ont pour objectif de sensibiliser un public averti aux actions du syndicat, et d'alerter les journalistes ou la presse sur son actualité, ses manifestations, publications...

Les communications sont contraintes par les caractéristiques spécifiques imposées par Twitter (nombre de mots, taille des images...). Elles doivent être concises et directes.

Toutefois, le grand public est également concerné par les relais Twitter et est invité à interagir également via ce réseau.

---

AU 31 DÉCEMBRE 2016, LE COMPTE AVAIT 245 ABONNÉS.

---

### Projet de conception et réalisation de la scénographie des circuits de visites pédagogiques

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a lancé une consultation pour confier la conception et la réalisation de la scénographie de deux circuits de visites pédagogiques du SMITOM-LOMBRIC basés sur deux sites différents l'un à Vaux-le-Pénil (77) et l'autre à Réau (77). Il s'agit d'une consultation sous forme d'accord cadres en deux phases avec la constitution d'un jury composé d'élus, techniciens et professionnels du domaine.

Le projet a été présenté et le jury délibéré lors du Comité Syndical du 4 octobre 2016.

Planning prévisionnel :

- 1<sup>er</sup> phase : appel à candidatures : octobre 2016
- 2<sup>e</sup> phase - choix de 3 entreprises de scénographie habilitées à concourir : mars 2017
- Choix de l'entreprise finaliste à partir d'un avant-projet et esquisses : juin 2017
- Attribution : juillet 2017
- Réception du projet (date souhaitée) : avril 2018

Ces nouveaux outils de communication doivent accompagner le syndicat dans la sensibilisation du grand public pour l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par la loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015, notamment :

- la réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020;
- objectifs de recyclage : 55% en 2020 et 60% en 2025;
- l'extension des consignes de tri du plastique à l'ensemble du territoire français d'ici 2022;
- La généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025.

Les circuits de visites pédagogiques ont également pour objectif de servir de vitrine au syndicat et d'asseoir sa notoriété notamment à travers la mise en avant de ses installations de traitement des déchets ménagers modernes et respectueuses de l'environnement. Exemple : avec les travaux d'optimisation énergétique et environnementale l'Unité de Valorisation Énergétique de Vaux-le-Pénil à vocation à être l'une des usines de traitement des déchets ménagers les plus performantes et moins polluantes de France (en divisant par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx) et en passant de 200 microgrammes/m<sup>3</sup> (µg/m<sup>3</sup>) aujourd'hui à 50 µg/m<sup>3</sup> d'ici à 2018 soit en dessous du seuil réglementaire qui est à 80 µg/m<sup>3</sup>).

## → COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets.

Le service Communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Il se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

### Programme Local de Prévention (PLP)

Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils, etc.). En 2016 à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers du 19 au 27 novembre, a été lancé le 1<sup>er</sup> jeu concours sur la page Facebook du Lombric sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec des cadeaux éco-responsables ou dématérialisés à gagner (places de spectacles, de cinéma, composteurs...). 215 joueurs ont été recensés et autant d'adresses électroniques ajoutées à notre base de données. La page Facebook du SMITOM-LOMBRIC s'est vue enrichie de 77 nouveaux abonnés et 68 personnes ont partagé le lien. 21 gagnants ont été tirés au sort de façon totalement anonyme.

→ visuel de la page du jeu concours Facebook



## → ÉVÉNEMENTS

Le service communication a géré l'organisation de plusieurs événements majeurs en 2016.

### 1996 - 2016 - 20 ANS DU SMITOM-LOMBRIC

À l'occasion des 20 ans du syndicat, une soirée officielle a été organisée, le 12 mai 2016, au Musée Aéronautique et Spatial Safran, sur la commune de Réau. L'ensemble des partenaires, institutions, actuels et anciens élus, agents du syndicat étaient conviés. Madame Nicole Brick, Sénatrice et ancienne Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie du gouvernement Jean-Marc Ayrault était présente. Tout au long de la soirée, une rétrospective des actions du syndicat a été mise en lumière, et une présentation des projets futurs a également été exposée. Pour marquer cet anniversaire, un coupe papier en métal ainsi qu'un sac réutilisable réalisé à partir de jeans a été offert à chacun des invités.

La conférence de presse a donné lieu à de nombreux articles dans la presse locale spécialisée et a permis de promouvoir la journée portes ouvertes spéciale 20 ans du 4 juin 2016.

### CONFÉRENCE DE PRESSE :

#### - 7% DE DÉCHETS EN 5 ANS

Une conférence de presse a été organisée le 23 septembre 2016 afin de rendre compte de l'atteinte de l'objectif de réduction de 7% de la quantité de déchets produits par habitant et par an en 5 ans, dans le cadre du Programme Local de Prévention dans lequel le syndicat s'était engagé en 2011. Soit 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.



→ soirée officielle des 20 ans du SMITOM-LOMBRIC au Musée Aéronautique et Spatial Safran le 12 mai 2016

### JOURNÉE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

Le service communication s'est chargé de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le vendredi 2 décembre 2016 au Restaurant l'Inédit de Pringy en présence du Président, Franck VERNIN, des 12 Vice-présidents et de l'ensemble des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour tous de faire le point sur les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC. Le Chef étoilé Eddy Creuzé a réalisé un menu gastronomique original sur le thème de l'anti gaspillage alimentaire.



→ journée de présentation des projets en présence des élus et agents du SMITOM-LOMBRIC le 2 décembre 2016

## JOURNÉE PORTES OUVERTES SPÉCIALE 20 ANS DU CIVIS 77 À VAUX-LE-PÉNIL

La Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 4 juin 2016 de 10h à 17h lors de la Semaine Européenne du Développement durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli près de 1500 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.



L'année 2016 était importante car elle marquait également les 20 ans d'existence du syndicat. L'occasion pour le SMITOM-LOMBRIC de communiquer plus largement sur ses actions et de mettre en place les actions de communication nécessaires, dans le but de faire venir un maximum d'administrés.

En 2016, la journée a été rythmée par le village d'enfants, ses stands dédiés aux plus petits et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème "le gaspillage alimentaire". Les visiteurs ont participé au quizz pour tenter de gagner des repas au restaurant l'Inédit du chef Eddy Creuzé (Pringy), des paniers garnis de la pâtisserie Frédéric Cassel et des lots de la Recyclerie du Lombric et de la Recyclerie Envie d'R.

Le SMITOM-LOMBRIC a organisé un concours de cuisine anti-gaspillage alimentaire. Les apprentis cuisiniers du CFA UTEC d'Étiolles étaient présents et se sont affrontés sur deux épreuves, tout au long de la journée. Un jury d'exception, composés du chef Creuzé, du pâtissier Cassel et d'un membre de l'Académie Nationale de Cuisine était également présent afin de départager les équipes et répondre à l'ensemble des questions des spectateurs. La thématique de l'anti-gaspillage alimentaire était à l'honneur : les recettes ont toutes été réalisées à partir de produits du quotidien, afin de proposer aux visiteurs des recettes à refaire à domicile.

Au fil du circuit de visite, qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de traitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leurs missions. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des

installations ou la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a rencontré un franc succès, de même que l'atelier dédiées du dessinateur de Vittorio Leonardo.

En 2016, la communication de l'événement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes et de leur relais en mairie (et collectivités) de l'affiche dédiée, du réseau d'affichage Clear Channel, mais également les publications de nombreuses informations sur les pages Facebook et Twitter, sur le site Internet du SMITOM-LOMBRIC et celui de ses communes adhérentes.

La communication traditionnelle (Journal du Lombric, insertions dans la presse locale, insertions dans les publications et sites Internet des communes) a également été mise en place.

→ journée portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC en 2016



→ journée portes ouvertes  
du SMITOM-LOMBRIC en 2016



## → SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

En 2016, pour l'exercice 2015, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :

---

SOUTIENS COMMUNICATION DONT L'ECO-PODIUM JPO -  
L'OCAD3E ECOLOGIC (D3E) :  
6 000 € HT (NOUVELLE GRILLE FORFAITAIRE  
APPLIQUÉE, PLAFONNÉE À 6 000 EUROS)

---

VERSEMENT ÉCODDS :  
9 026.04 € HT

---

VERSEMENT ÉCO-TLC :  
12 334.90 € HT

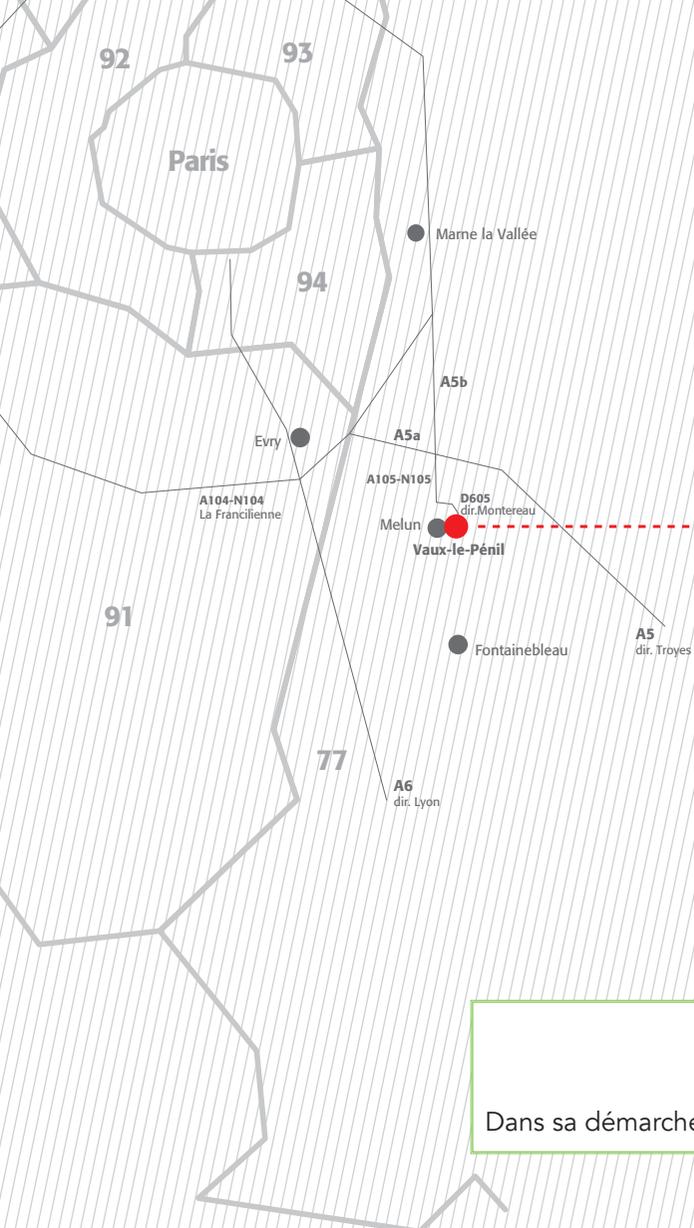
---

PART COMMUNICATION ÉCO-EMBALLAGES :  
16 629.65 € HT

---

### REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est quotidiennement mise à jour au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, réseaux sociaux.



  
 Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.  
 Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisées.

**SMITOM-LOMBRIC**  
 Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil / Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 / [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com) - [www.lombric.com](http://www.lombric.com)



Rapport d'activité 2016 du SMITOM-LOMBRIC



Crédits photos : S. Briatte - Veolia Propreté - Éco-Emballages -  
 ADEME - Écofolio - Fotolia - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé  
 par IMPRILITH à Pringy

